

UNE APPROCHE FÉMINISTE DU LOGEMENT

GUIDE PRATIQUE



PROJET D'HABITAT COLLECTIF
ANGELA.D DANS CALICO



COORDINATRICE DE RÉDACTION :

Noémie Emmanuel

RÉDACTION :

Lise Blanmailland, Noémie Emmanuel, Laura Gimenez,
Carolina Marques Verissimo de Farias

AVEC LE SOUTIEN ET L'EXPERTISE DE :

Léa Bachetta, Marie Caraj, Isabelle Glansdorff, Lorella
Pazienza, Veronica Pezzuti, Chloé Salembier, Christiane
Thiry et Magali Verdier.

ILLUSTRATIONS :

Marion Sellenet

GRAPHISME ET MISE EN PAGE :

Klär.graphics

CONTACT :

angelad.asbl2018@gmail.com
www.angela-d.be

NUMÉRO D'ENTREPRISE :

0693.720.541

NUMÉRO DE COMPTE :

BE90 0004 5294 4732

Ce projet est co-financé par le Fonds Européen de Développement
Régional au titre des Actions Innovatrices Urbaines.



UNE APPROCHE FÉMINISTE DU LOGEMENT

GUIDE PRATIQUE

Projet d'habitat collectif
Angela.D dans CALICO

AVANT-PROPOS

La question de la plus grande difficulté d'accès des femmes au logement n'est pas neuve. Les femmes migrantes, les familles monoparentales et les aînées en particulier cumulent les difficultés qui peuvent entraver leur accès à un logement décent. Les inégalités de genre sont aussi présentes au sein même des logements : elles peuvent notamment se matérialiser dans l'agencement des espaces de vie qui ne tient pas toujours compte de la place des femmes et de leurs activités au sein du foyer.

Notre responsabilité en tant que pouvoir public est de prendre en compte ces réalités et d'y apporter une réponse adaptée.

C'est l'objectif du guide que vous tenez entre les mains : il s'appuie sur l'expérience de l'association Angela D. qui vous propose au fil de ces pages une série de recommandations et de conseils pratiques pour intégrer la question du genre dans vos projets de logement.

Angela D. s'est spécialisée dans la co-crédation d'espaces de vie où s'expriment la solidarité, le sens du collectif, l'échange de connaissances et de compétences et l'importance de la place des femmes dans leur quartier, leur ville, la société. Notamment au travers du projet CALICO où pour la première fois, la dimension de genre a été intégrée dans un projet de logement pour répondre aux difficultés que rencontrent les femmes pour se loger à Bruxelles.

J'espère que ce regard féministe pourra vous apporter de nouvelles perspectives dans la conception de vos projets de logements.

Car j'en suis convaincue : si la prise en compte de la dimension de genre dans la planification urbaine commence doucement à entrer dans les mentalités des architectes et urbanistes, il est indispensable de poursuivre cette réflexion dans la conception même du logement et du logement social en particulier.

Parce qu'adopter une approche féministe dans le logement c'est favoriser l'autonomisation des femmes et leur émancipation. C'est aussi porter des innovations qui profitent in fine à toutes et tous.

Pour que le logement ne soit plus uniquement envisagé à l'échelle individuelle mais qu'il s'inscrive dans une approche communautaire qui tisse des liens avec le quartier et la ville dans son ensemble.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Nawal Ben Hamou,
Secrétaire d'État à l'égalité des chances et au logement

ANGELA.D, POUR LE DROIT DES FEMMES AU LOGEMENT

Née de l'envie de penser les questions d'accès au logement à partir d'un regard féministe, l'asbl Angela.D prend forme en 2018. Si son nom « Angela.D » fait référence à Angela Davis, féministe anti-raciste afro-américaine, il est aussi l'acronyme de « **Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement et Agir Durablement** ». Un nom qui résume l'esprit inclusif de l'analyse féministe qui associe genre, inégalités sociales et écologie.

Les **membres** d'Angela.D constituent un collectif intergénérationnel pluridisciplinaire de militantes aux origines variées. Elles sont retraitées, demandeuses d'emploi, femmes de ménage, urbanistes, architectes, sociologues, chercheuses, animatrices, formatrices, anthropologues, philosophes, journalistes, enseignantes, aides-soignantes, expertes en développement, en mal-être de genre, artisanes indépendantes, artistes... Certaines sont titulaires de diplômes non reconnus en Belgique. Bref, il s'agit de femmes ordinaires, bénévoles et organisées dont l'**objectif** est de rompre le silence sur les inégalités d'accès au logement et leurs causes, favoriser le débat pour agir, contribuer à une politique équitable de logement et renforcer la capacité d'autonomie des femmes en situation de précarité.



ANGELA DAVIS

Pour monter son projet collectif, l'association Angela.D s'est dotée d'une série de « marraines », figures majeures des luttes pour les droits des femmes et pour l'égalité. La première, c'est Angela Davis, à qui l'on doit notre nom. Militante des droits civiques pour les afro-américains aux États-Unis, militante antiraciste, féministe, pour les droits des lesbiennes, des sans-papiers, contre le système carcéral, elle est aussi professeure de philosophie et écrivaine. Sa vie et ses luttes alimentent aujourd'hui le travail de nombreuses féministes engagées contre les inégalités sociales et raciales.

La **méthodologie** d'Angela.D repose sur la **théorie du point de vue situé*** qui met en valeur les expériences des femmes et des minorités comme un bagage de connaissances pour lire le monde. Elle considère que le fait d'être une femme ou une personne marginalisée permet de penser et d'interroger la manière dont les choses fonctionnent, de poser des questions innovantes encore impensées. La méthodologie se fonde donc sur l'écoute, la formation, la recherche, l'analyse et l'action participative. Elle vise la transformation sociale car la réflexion et la connaissance contribuent au processus d'autonomisation ou d'**empowerment***, au pouvoir d'agir, et œuvrent au changement individuel et collectif.

** Tous les mots en mauve suivi d'une astérisque sont définis dans le glossaire qui se trouve en fin de guide, page 110



REMERCIEMENTS

L'action d'Angela.D dans le projet CALICO (Care and Living in Community) serait impensable sans prendre en compte l'accumulation historique des savoirs féministes qui nourrissent ses pratiques et sans rendre hommage aux femmes qui les ont constitués.

Nos remerciements vont aussi aux mouvements des femmes et aux groupes avec lesquels nous avons échangé pendant ces 3 ans.

Les interactions avec les partenaires de ce projet ont été également transformatrices pour nous. Nous tenons à les remercier tant pour les échanges formels qu'informels.

Enfin, nous remercions toutes celles qui donnent forme et sens à l'association : les habitantes, les bénévoles et les employées. Merci.

Grâce au logement Angela.D dans CALICO, dix **ménages*** qui ont à leur tête une femme ont eu accès à un logement. Nous pensons à toutes celles qui étaient candidates et qui n'y ont pu avoir accès et nous leur dédions ce guide.

Nous espérons que ce guide, fruit d'une expérience novatrice, puisse accompagner d'autres projets de logements dans une perspective égalitaire et féministe.

INTRODUCTION

Au cours de trois années de travail intense avec les partenaires, les employées, les bénévoles et les futures habitantes, nous avons eu l'occasion de mettre en pratique ce qui restait jusque-là de l'ordre conceptuel des idées portées par Angela.D. Cette mise en œuvre, à travers un cas concret, nous a permis d'interroger, de discuter et de mettre à l'épreuve ce qui nous réunit au sein du collectif.

Riches de cette expérience, nous sommes donc revenues sur ces trois années de travail afin de produire ce guide et de formuler des recommandations à destination de tout acteur, public comme privé, qui monte un projet de logement et cherche à y intégrer les questions de genre et à penser les situations des femmes.

Ce guide a été construit à partir des méthodes d'éducation populaire et permanente féministes, sur base de l'expérience des femmes (habitantes, bénévoles, employées) investies dans l'expérience Angela.D dans CALICO (Care and Living in Community). À partir d'entretiens effectués avec elles, nous avons identifié une série de thèmes récurrents et de recommandations qui s'y rattachent. Ces thèmes se retrouvent dans les neuf fiches thématiques qui clôturent ce guide.



L'épistémologie féministe* a nourri notre démarche. Nous y avons puisé des lectures et des références théoriques qui alimentent ce guide. C'est elle aussi qui nous invite à prendre pour assise l'expérience des femmes. Et c'est celle-ci qui nous incite à nous focaliser sur le logement et l'habitat, son accès et ce qui s'y vit, alors qu'actuellement, les politiques publiques sensibles aux inégalités que subissent les femmes se focalisent à peine sur ce qui se joue dans l'espace public.

Au 30 septembre 2020, 49.135 ménages* étaient inscrits sur la liste des candidats-locataires pour un logement social à Bruxelles. Tandis que le logement est de plus en plus difficile d'accès pour les plus précaires, l'expérience d'Angela.D dans CALICO est une expérience emblématique. Elle est, espérons-nous, la première d'une longue série de logements de ce type, qui se veut accessible à toutes et tous, et qui intègre les questions de care*, de genre et de vie en communauté. Nous souhaitons que ce guide puisse accompagner ce qui va suivre vers plus de justice et d'égalité pour toutes et tous.

L'équipe d'Angela.D



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE

1. Pourquoi le logement est une question féministe ?	10
2. Accès au logement pour les plus pauvres : état des lieux en quelques chiffres	13
3. Le mal-logement se décline au féminin	16
4. Comment expliquer le mal-logement féminin ?	18
5. La boîte à outils d'Angela.D	23
6. Le projet d'habitat collectif CALICO	34
Ligne du temps du projet Calico	37



FICHES PRATIQUES

Comment ces fiches ont-elles été conçues ?	36
Accompagnement pédagogique	38
Architecture & espaces communs	48
Attribution de logement	54
Budget sensible au genre	63
Care	70
Co-construction et Partenariat	75
Gouvernance dans l'habitat	82
Temps	87
Violences	97



ANNEXES

Que dit la loi ?	108
Glossaire	110
Notes de fin	114





MISE EN CONTEXTE

1 POURQUOI LE LOGEMENT EST UNE QUESTION FEMINISTE ?

Le logement est un droit. Il répond à un besoin fondamental. C'est aussi une sphère chargée de tout un ensemble de dimensions essentielles à la vie des personnes :

C'est un **bien** auquel on accède, qui nous assure une sécurité matérielle, un toit sur la tête à l'abri des intempéries. Quand on est propriétaire, c'est un bien qui nous assure un patrimoine, un héritage à laisser à ses éventuels enfants ;

Posséder un logement, c'est ce qui donne accès à un **statut social** : propriétaire, locataire, sans domicile. Par exemple, les personnes qui sont sans papiers n'ont pas le droit d'être domiciliée-s. Ne pas avoir d'adresse, c'est être exclu-e d'une série d'autres droits (aux allocations familiales, au revenu garanti aux personnes âgées, à un service postal,...) ;

Le logement, c'est un lieu où l'on se ressource, un lieu où on grandit, on apprend, on prend soin de soi, on se repose, on écrit, on lit, on crée. L'écrivaine anglaise Virginia Woolf parlait de la nécessité pour une femme d'avoir **un lieu à soi** ;

C'est un **espace de vie où l'on fait société**, reçoit des ami-es ; un espace de l'intime, du couple et de la famille. Un **espace où l'on prend soin** de ses proches, de ses ami-es, où on fait grandir ses enfants...

Car le logement peut également être un espace **ouvert aux autres**, où l'on noue des relations avec ses voisin-es, un espace dans lequel on s'investit, on travaille pour le bien de la communauté, du voisinage, du quartier. D'ailleurs, **on parlera d'habitat, plutôt que de logement : car un logement décent, c'est un logement qui permet un lien aux autres, qui est intégré au quartier, à la ville et à ses services.**

C'est un **espace de travail**, là où les mères et les filles prennent majoritairement en charge les tâches de soin, de **care***, ce qu'on appelle aussi le travail gratuit, ou le **travail reproductif***. Ce travail peut aussi être externalisé, c'est-à-dire que c'est une personne extérieure au **ménage***, en général, une femme, qui effectue ce travail au sein du logement. Il s'agit de femmes de ménages, d'infirmières, de nounous, d'aides familiales, etc. ;

Care : Peut se traduire par « sollicitude » ou « soin » ou encore « s'occuper de », « faire attention », « prendre soin », « se soucier de ». Joan Tronto définit le care comme une « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

Ménage : Ensemble des occupants d'un même logement ayant ou non un lien de parenté. Il peut être composé d'une seule personne.

Travail reproductif : Désigne un travail quotidien, répétitif, pénible, gratuit et souvent invisibilisé qui permet la reproduction de la force de travail : éducation des enfants, travail domestique (nettoyage, cuisine,...), soin aux proches,...



VIRGINIA WOOLF

Virginia Woolf est une écrivaine britannique. Son œuvre littéraire est traversée par la question des droits des femmes. En 1928, elle est invitée à donner des conférences dans des collèges pour femmes (écoles supérieures). Elle s'interroge sur les raisons qui ont empêchés les femmes de produire de grandes œuvres littéraires. Elle dégage deux paramètres indispensables pour permettre à une femme d'écrire : avoir « une chambre à soi », qu'elle peut fermer à clé afin de pouvoir écrire sans être dérangée par les membres de sa famille ; et disposer d'une rente lui permettant de vivre sans soucis. Deux fronts sur lesquels les femmes se battent encore aujourd'hui.

C'est un **espace de violence**. C'est dans les logements que les femmes subissent la majorité des violences physiques qu'elles rencontrent au cours de leur vie ;

Le logement comme bien, espace de vie, déterminant d'un statut social, espace de travail ou de violence est donc un **espace de pouvoir**, traversé par une série d'inégalités sociales qui structurent la société et qui touchent particulièrement les femmes qui habitent les maisons et qui y travaillent.

La précarité matérielle des femmes, les discriminations qu'elles subissent dans l'accès au logement, le **travail reproductif*** effectué dans le logement, les violences domestiques, l'**architecture androcentrique*** et le besoin d'avoir *un lieu à soi* font du droit au logement une question éminemment politique et féministe. Interroger l'organisation de l'accès au logement, inclure la perspective et les expériences des femmes – depuis la conception du logement jusqu'à l'attribution puis la gouvernance – représentent le défi que se sont donné les membres d'Angela.D qui travaillent en réseau avec de nombreuses homologues d'ici et d'ailleurs.

(Architecture) androcentrique/ androcentrée : Qui prend l'homme comme standard de référence. L'architecture androcentrique est une architecture conçue à partir du point de vue, des besoins et des usages des hommes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chollet Mona, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, Paris, Zones, 2015

Lambert Anne, Dietrich-Ragon Pascale, Bonvalet Catherine (coord.), *Le monde privé des femmes : genre et habitat dans la société française*, Éditions de l'INED, 2018.

Salembier Chloé, Bernard Nicolas ; Muxi Martinez Zaida ; Soledad Girardo Maria, « *Le privé est politique' : Le droit au logement réinterprété au prisme du genre et du confinement - Récits de femmes à Bruxelles et Barcelone* », Déconfiner l'Europe, sous la direction de Servais O. et Hermesse J., Paris : Editions Karthala (à paraître).

Woolf Virginia, *Un lieu à soi*, Folio, 2020.

ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES : ÉTAT DES LIEUX EN QUELQUES CHIFFRES

Revenu d'intégration sociale R.I.S.:

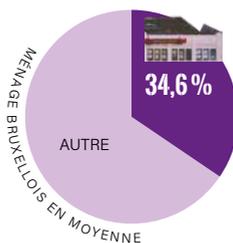
Revenu minimum accordé par les Centres publics d'action sociale (CPAS), à certaines conditions, aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne peuvent pas se les procurer. Au premier mai 2022, le montant du R.I.S. s'élève à 1.115,67 euros.

À NOTER

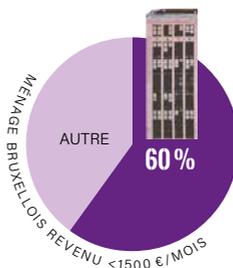
Les données présentées ici émanent de différentes sources. Nous avons essayé de dresser un portrait le plus clair possible de la situation des personnes précaires et des femmes dans le logement. Il faut savoir qu'il n'existe pas de données genrées concernant le nombre de propriétaires, de locataires, de situations d'insalubrité, etc. Certaines des données présentées sont relativement anciennes: c'est qu'en plus de la dimension genrée, on manque aussi de données récentes sur les conditions de logement.

Récolter des données quantitatives genrées sur la situation de la population bruxelloise et belge face au logement est donc un chantier à mener, si l'on veut avancer.

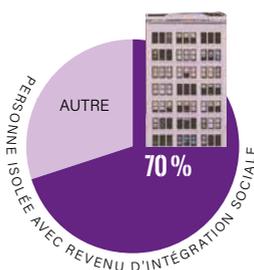
BUDGET



En 2020, les ménages* bruxellois dépensent en moyenne 34,6 % de leur budget dans leur logement (loyer, eau, énergie, entretien et autres frais).¹



Pour les plus pauvres, les chiffres sont différents: les ménages* dont les revenus ne dépassent pas 1500 € par mois consacrent en moyenne 60% de leur budget pour leur logement.²



En 2018, une personne isolée bénéficiaire du revenu d'intégration sociale*, le loyer moyen correspond à 72% de ses revenus. Il ne lui resterait donc que 286 euros par mois pour ses autres dépenses (charges, alimentation, frais médicaux,...)³.

Or, on considère, que pour vivre dignement, un ménage* ne devrait pas consacrer plus de 25% de son budget mensuel à son loyer.

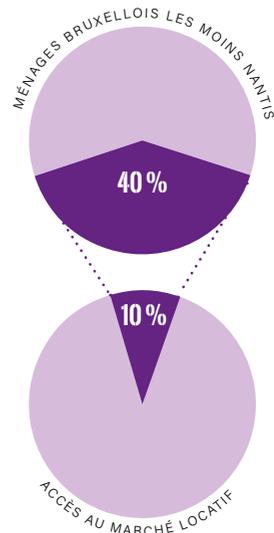
LOCATION



À Bruxelles, en 2019, le loyer moyen s'élève à 738 euros⁴, le revenu net imposable moyen est de 1248 euros par mois.



En Belgique, en 2016, le taux de **risque de pauvreté** des locataires (36,2%) est environ cinq fois supérieur à celui des propriétaires (7,6%).⁵

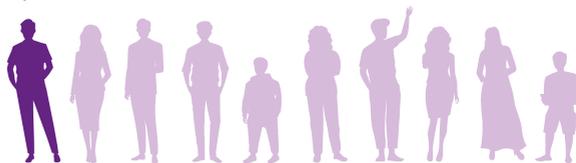


Selon l'Observatoire des Loyers 2018, 40 % des ménages* bruxellois les moins nantis n'ont accès qu'à 10% du marché locatif. Par exemple, un ménage* bruxellois qui gagne entre 1.500 et 2.000€ par mois aura accès à moins de 13% du parc locatif total.⁶

LOGEMENTS SOCIAUX

En 2020, **49.135 ménages*** étaient inscrits sur la liste des candidat-es-locataires pour un logement social. Ces ménages représentent 128.270 personnes, soit plus de 10,5% de la population bruxelloise.⁷

10,5% DE LA POPULATION BRUXELLOISE ÉTANT CANDIDAT-ES-LOCATAIRES POUR UN LOGEMENT SOCIAL



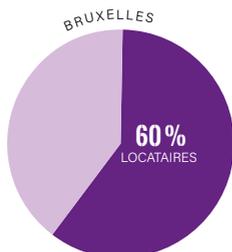
La part de logements privés représente 88,5% pour 11,5% de logements sociaux et à finalité sociale.⁸



11,5%

DE LOGEMENTS SOCIAUX ET À FINALITÉ SOCIALE À BRUXELLES

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ



Bruxelles compte plus de **60 % de locataires**. L'accès à la propriété reste une difficulté pour la majorité d'entre eux-elles.⁹



Sur le marché acquisitif, les prix pratiqués ne cessent d'augmenter. **En 5 ans, cette augmentation atteint 22 % pour un appartement 2 chambres.**¹⁰

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



22% des **ménages*** bruxellois évoquent des **problèmes de qualité du logement**, une incapacité à chauffer correctement le logement mais aussi des problèmes d'humidité et de moisissures. Quand on regarde ce qu'il en est pour les ménages qui ont de bas revenus, la proportion monte à 35%.¹¹



Les types de **ménages*** les plus impactés par la **précarité énergétique*** sont les personnes **isolées** (souvent âgées) et les **familles monoparentales**.¹²

Précarité énergétique : Cela vise les factures énergétiques trop élevées par rapport au revenu disponible, la limitation de la consommation énergétique en-deçà des besoins de base, les difficultés à chauffer correctement le logement.



LE MAL-LOGEMENT SE DÉCLINE AU FÉMININ

En Belgique, les personnes qui souffrent le plus de mal-logement sont les personnes isolées, les familles monoparentales et les personnes âgées. Ce sont aussi ces ménages qui sont les plus impactés par la précarité énergétique*. Or, les femmes sont surreprésentées dans deux des trois catégories des plus mal-logées.*

**En Belgique,
57,5% de la
population
de plus de**

57,5 %

70 ans est composée de femmes. 63% de la population de plus de 80 ans aussi. Les femmes sont donc surreprésentées parmi les aînés.

L'évolution de la pyramide des âges et l'augmentation du nombre de familles monoparentales font partie des grandes transformations sociales qui ont un impact sur l'organisation de l'accès au logement.

Avec une pension, comment se payer un logement qui réponde à nos besoins ?

Avec un seul salaire, comment se maintenir dans un logement suffisamment grand pour pouvoir y vivre avec ses enfants ?

83 %

**des chef-fes de
familles mono-
parentales sont
des femmes.**

FOCUS SUR LE LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne à occuper une habitation dont l'état est qualifié de « mauvais ».

Les parents seuls sont les moins bien nantis sur le plan du confort des logements (salle de bain, toilettes, chauffage central...)¹³

A Bruxelles, 10 % des studios sont occupés par des familles (souvent monoparentales) qui vivent donc en situation de surpeuplement.¹⁴

On dénombre plus de trois fois plus de locataires au sein de la classe des parents seuls que dans la catégorie des ménages en couple avec enfant(s).¹⁵

FOCUS SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES AÎNÉ-ES

En 2017, une enquête réalisée par Enéo, mouvement social des aîné-es, annonçait que 84 % des répondant-es étaient propriétaires.¹⁶ Si cela met certain-es aîné-es à l'abri de la pauvreté, cela ne les protège pas indéfiniment du mal-logement : quand on vieillit, le logement n'est pas toujours adapté à nos besoins.

Le prix mensuel moyen d'une maison de retraite est de 1.379 euros par mois en Belgique.¹⁷ Or, en 2018, un homme qui a effectué toute sa carrière en tant que salarié touchera en moyenne 1.531 euros de pension. Une femme devra se contenter de 918 euros, autrement dit, en-dessous du seuil de pauvreté¹⁸. Les maisons de retraite sont donc inaccessibles pour leurs budgets moyens.

Sans compter que les pensions seront de plus en plus maigres et l'accès à la propriété de plus en plus difficile à Bruxelles. Comment cela se passera-t-il pour les aîné-es de demain ?

PRÉCARITÉ AU FÉMININ

4 COMMENT EXPLIQUER LE MAL-LOGEMENT FÉMININ ?

*Le mal-logement féminin n'est pas naturel.
C'est le résultat de mécanismes sociaux
autour desquels notre société s'organise.*

4.1. LA PRÉCARITÉ MATÉRIELLE

En général, le taux de risque de pauvreté se calcule au niveau des ménages*, ce qui ne permet pas de rendre compte des inégalités qui peuvent exister entre les différents membres d'un ménage. Pour illustrer les risques de pauvreté individuelle, il existe un indicateur nommé « **degré de dépendance financière** ».

Le taux de risque de pauvreté se décline également en fonction de :

L'âge :

les femmes retraitées courent cinq fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les hommes retraités ;

L'activité et le niveau de formation :

le travail à temps plein assure une plus grande protection face au risque de précarité. Plus de la moitié des femmes peu qualifiées se situe en dessous du seuil de pauvreté.

La nationalité :

pour les personnes résidentes en Belgique qui sont citoyennes et citoyens de pays non-européens, le taux de risque de pauvreté est de 71% pour les femmes et 34% pour les hommes.

3X

Le degré de dépendance financière est trois fois plus élevé pour les

femmes que pour les hommes (36 % contre 11 %)¹⁹.

Quel que soit l'âge, le niveau de formation ou la nationalité, en Belgique, le risque de sombrer dans la pauvreté est donc plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

FOCUS SUR LA PRÉCARITÉ MATÉRIELLE DES FEMMES

La précarité matérielle des femmes découle de différents mécanismes autour desquels notre société s'organise :

Les charges de la sphère familiale qui pèsent sur les femmes et les obligent à travailler à temps partiel ou à rester à la maison. *Les femmes représentent 81% de l'ensemble des travailleuses à temps partiel. En Belgique, en 2011, il y a 32 femmes au foyer pour un homme au foyer.*²⁰

L'écart de salaire : 21% en salaire annuel et **174 euros** en salaire mensuel brut.²¹

Les pensions plus faibles pour les femmes : La différence du montant moyen des pensions entre hommes et femmes est de **330 euros par mois**. L'écart de pension est de 24,8%. Notons également que les femmes représentent 65,47% des bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées.²²

Et enfin, le **phénomène de la monoparentalité :** **1/3** des parents solo dispose d'un emploi en Région bruxelloise. Ces chef-fes de familles salariées travaillent plus souvent à temps partiel que la moyenne de la population. Le taux de risque de pauvreté de ces ménages est évalué à **35,5%** quand il est évalué à 15,1% pour la population globale.

À Bruxelles, **87%** des chef-fes de familles monoparentales sont des femmes.

FOCUS



4.2 DISCRIMINATIONS, STÉRÉOTYPES ET HARCÈLEMENT

Les stéréotypes de genre jouent également un rôle important dans le nonaccès des femmes à un logement. Parce qu'ils chargent les femmes des tâches familiales aux dépens de leurs carrières et de leurs revenus. Mais aussi parce que ces stéréotypes affectent le marché immobilier et ont des conséquences très concrètes sur les parcours des femmes vers le logement.

Il existe peu d'études sur le sujet. Pourtant, de nombreuses femmes témoignent de préjugés sexistes qui font douter certain-es propriétaires de la capacité des femmes seules de gérer un logement, de bricoler, de l'entretenir; du refus de louer à des familles nombreuses sous prétexte qu'il y aurait plus de chances qu'elles abîment le logement. Certaines témoignent de harcèlement moral et sexuel de la part de propriétaires.²³

Le sexisme, le racisme et les discriminations liées aux revenus sont des obstacles dans l'accès au logement pour les femmes qu'il est urgent de lever.

RACISME ET SEXISME DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le Rapport annuel 2017 d'Unia (centre interfédéral pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme) pointe le fait que les plaintes pour discrimination au logement sur les critères dits raciaux ont augmenté de 77,3 % en 5 ans. La même année, une enquête menée par la VUB et l'Université de Gand montre notamment que les femmes nord-africaines et d'Europe de l'Est sont traitées défavorablement par les agents immobiliers par rapport à leurs homologues masculins.²⁴



4.3 PARCOURS DE VIE, VIOLENCE ET DÉPENDANCES

Vivre dans la précarité et manquer de la sécurité élémentaire nécessaire à la jouissance de ses droits fondamentaux, c'est aussi vivre dans un « **chez soi** » qu'on est susceptible de quitter d'un instant à l'autre pour fuir un conjoint violent. L'inégalité face au logement est également liée à cette menace : le logement est le lieu où se produit la majorité des violences domestiques.

En Belgique, les violences endurées par les femmes se situent majoritairement dans l'espace domestique, et sont perpétrées par une personne proche (souvent partenaire ou ex-partenaire) et ont un caractère répétitif.²⁵

Si les violences conjugales se retrouvent dans des **ménages*** de toute classe sociale et de toute origine, les femmes vivant dans la précarité auront encore moins de perspectives pour en échapper. Quand on fuit son foyer, l'essentiel est de s'assurer un toit ailleurs. Il existe pourtant peu d'alternatives pour les femmes qui sont dans ces situations.

Le parcours des femmes et des filles sans abris en dit beaucoup sur ce qui fait rupture dans l'accès au logement pour les femmes. Fuir les violences psychologiques, sexuelles et physiques, est une des premières causes du sans-abrisme féminin. Il y a également de nombreuses jeunes filles qui se retrouvent à la rue pour fuir les violences liées à leurs identités de genre ou leur orientation sexuelle.

Les trajectoires de vie des femmes sont marquées par des situations de violence, de rupture et de dépendance économique et sociale qui ont donc un impact sur leur accès au logement.

RÉCITS DE FEMMES SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT

Chloé Salembier, anthropologue et membre de Angela.D analyse 40 récits de vie de femmes connaissant ou ayant connu des difficultés pour se loger. En comparant les récits, elle constate que des ruptures qui se manifestent à différents moments de leur vie (divorce, maladie, accident, décès, faillite, licenciement, migration, guerre, endettement, catastrophe naturelle ou prison) marquent aussi une *rupture* dans le parcours résidentiel des femmes interrogées.²⁶ Dans les situations de divorce, par exemple, ce sont principalement les femmes qui quittent le logement parce qu'elles subissent des violences, ou encore les conséquences de l'endettement.

4.4. DES LOGEMENTS INADAPTÉS

On entend beaucoup parler de « **crise** » du logement. Ce qui fait crise, c'est que le parc immobilier n'est plus adapté aux réalités sociales et financières des ménages* qui ont changé depuis 30 ans. Et cela participe également au mal-logement féminin.

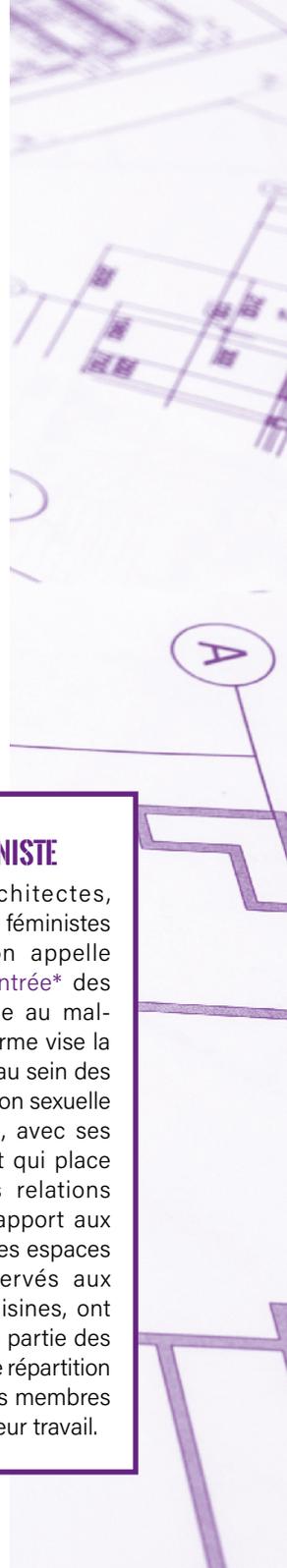
Les logements abordables financièrement manquent cruellement dans le parc immobilier, alors qu'une grande part de la population bruxelloise souffre de précarité économique. Le parc immobilier n'est donc pas adapté aux ressources de ces ménages*, parmi lesquels les familles monoparentales qui n'ont qu'un salaire pour payer un logement.

Les familles nombreuses souffrent aussi d'une absence criante de logements de plus de 2 chambres dans le parc immobilier bruxellois. En effet, 85% des appartements de la Région de Bruxelles-Capitale comptent moins de trois chambres.²⁷

Des logements inadaptés aux besoins des ménages*, ce sont aussi des logements qui ne répondent pas aux usages et aux activités qui se déroulent pourtant quotidiennement dans un logement, notamment les activités attribuées aux femmes.

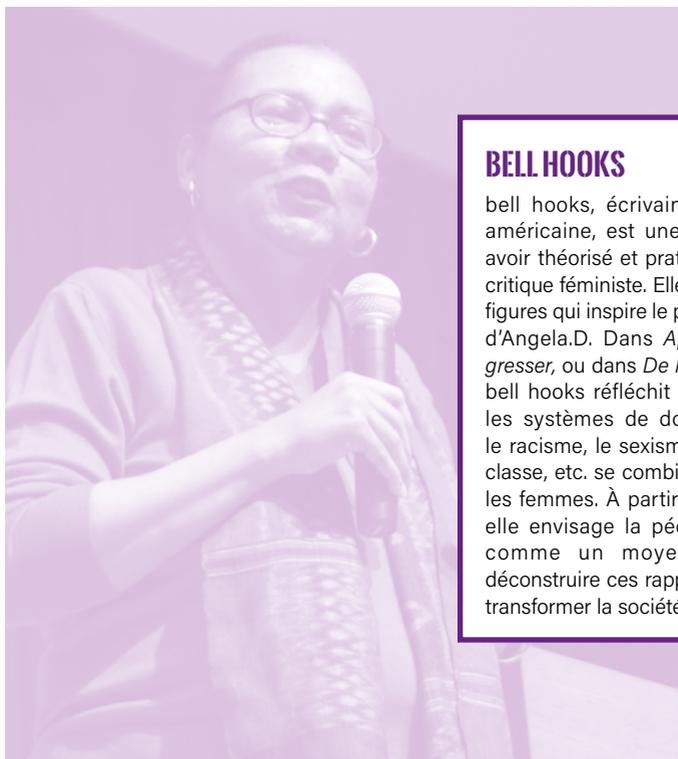
L'ARCHITECTURE FÉMINISTE

De nombreuses architectes, sociologues, urbanistes, féministes dénoncent ce que l'on appelle l'architecture andro-centrée* des logements qui participe au mal-logement féminin. Ce terme vise la répartition des espaces au sein des foyers qui reflète la division sexuelle traditionnelle du travail, avec ses hiérarchies implicites et qui place les femmes dans des relations de subordination par rapport aux hommes. Par exemple, les espaces traditionnellement réservés aux femmes, comme les cuisines, ont été et restent en grande partie des espaces fermés, avec une répartition qui n'invite pas les autres membres de la famille à partager leur travail.



5 LA BOÎTE À OUTILS D'ANGELA.D

*Pour construire notre savoir, à Angela.D, nous avons puisé dans les savoirs féministes une série d'**outils** et de **grilles de lecture** qui nous permettent de travailler sur les questions de genre et d'inégalité dans le logement. Nous les présentons ici car elles nous servent de balise et d'instrument pour construire nos réflexions et asseoir nos actions. Nous y revenons à différentes étapes du guide. Elles servent aussi de toile de fond aux fiches thématiques proposées dans la dernière partie.*



BELL HOOKS

bell hooks, écrivaine féministe afro-américaine, est une des premières à avoir théorisé et pratiqué la pédagogie critique féministe. Elle est aussi une des figures qui inspire le projet pédagogique d'Angela.D. Dans *Apprendre à transgresser*, ou dans *De la marge au centre*, bell hooks réfléchit à la manière dont les systèmes de domination comme le racisme, le sexisme, les rapports de classe, etc. se combinent et pèsent sur les femmes. À partir de ces réflexions, elle envisage la pédagogie féministe comme un moyen concret pour déconstruire ces rapports de pouvoir et transformer la société.

5.1. L'EXPÉRIENCE DES FEMMES ET LEUR POINT DE VUE SITUÉ

Le travail mené par Angela.D se fonde sur l'expérience des femmes. Nos mobilisations, projets et réflexions sont suscitées et nourries par les récits de vie et les témoignages des femmes que l'on rencontre et l'expérience des femmes engagées dans Angela.D. C'est le point de départ de notre démarche qui s'appuie sur l'éducation populaire féministe*.

Éducation populaire féministe : L'objectif de l'éducation populaire est la transformation d'une réalité sociale soumise au système patriarcal, capitaliste et raciste, grâce à l'action éducative, origine et terrain de croissance du pouvoir, afin de transformer la passivité en action et conscience.

5.2. L'ACCÈS À L'HABITAT À TRAVERS LES TRAJECTOIRES DES FEMMES

On considère les questions de l'habitat dans une perspective dynamique, c'est-à-dire que nous cherchons toujours à comprendre une situation de vie comme le produit de trajectoires, faites de ruptures mais aussi de transformations liées au cycle de la vie : séparations, accidents, perte d'un emploi, grossesse, vieillissement, maladie,... Tous ces aspects de la vie des femmes peuvent avoir un impact sur leur accès au logement. Ne pas souffrir de précarité face au logement, c'est avoir un chez soi qu'on ne risque pas de perdre face à ces aléas.

5.3. « LE PRIVÉ EST POLITIQUE »

Ce célèbre slogan féministe est au cœur de notre manière de percevoir la réalité de la vie des femmes dans l'habitat. Nous considérons que les expériences de violences et de discriminations que vivent les femmes en tant qu'individus sont en réalité structurelles, c'est-à-dire qu'elles sont déterminées par les institutions autour desquelles la société s'organise. La société et la manière dont elle fonctionne se retrouvent au sein des foyers, des ménages*, dans l'intimité des couples, dans les interactions entre deux personnes. Adopter cette perspective, c'est se permettre de raccrocher les trajectoires individuelles des femmes aux rapports sociaux* issus du sexisme, du racisme et du capitalisme. C'est aussi faire de la question de l'habitat individuel un enjeu social collectif.

Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont à définir ici en tant que rapports de pouvoir ou comme les définit Danièle Kergoat comme « relations antagoniques entre deux groupes sociaux, établies autour d'un enjeu ».

5.4. L'INTERSECTIONNALITÉ OU L'IMBRICATION DES RAPPORTS SOCIAUX

À Angela.D, nous considérons que la société est structurée autour de **rapports sociaux*** de domination et d'oppression de genre, de classe, de « **race*** », ou liés à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle,... Ces rapports sociaux désignent certains groupes comme minoritaires au sens politique : les femmes, les noir-es, les musulman-es, les roms, les personnes pauvres, transgenres, homosexuelles, porteuses d'un handicap, âgées, les jeunes adultes, etc. qui ont des droits moindres et subissent des discriminations. **L'intersectionnalité***, autre outil que nous offre les savoirs féministes, nous permet de tenir compte de l'imbrication des rapports sociaux, c'est-à-dire de tenir compte des réalités de vie des personnes qui sont à la fois des femmes, noires, musulmanes, pauvres, lesbiennes, etc. et qui subissent des discriminations spécifiques en tant que telles.

5.5. L'HABITAT ET L'IMBRICATION DES ÉCHELLES DES LIEUX HABITÉS

Chez Angela.D, nous définissons un logement digne pour les femmes comme un habitat qui tient compte des besoins spécifiques des femmes à différentes échelles : de l'intimité de la chambre à l'espace public. Les politiques publiques et d'aménagement urbain considèrent encore la ville dans une vision binaire qui sépare espace public, défini comme le lieu du **travail productif***, et espace privé, défini comme le lieu du **travail reproductif***. Dans cette perspective, le logement est perçu comme individualisé, correspondant à l'espace d'un **ménage***. Notre perspective permet de considérer les espaces à partir de leurs usages et de dépasser cette vision binaire privé/public. Cela nous permet ainsi d'envisager une série d'espaces essentiels à nos vies mais qui sont souvent négligés (**les espaces intermédiaires***, les espaces communs, les espaces partagés) ainsi que de tenir compte des inégalités sociales dans l'habitat.

« Race » : Il ne s'agit bien sûr pas de renvoyer à une réalité biologique, mais à une invention sociale, historique, économique et politique. Le terme de « race » est à comprendre comme une production sociale créée par le racisme.

Intersectionnalité : Méthodologie sociologique et féministe qui étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans leur imbrication. Il s'agit de tenter de mesurer l'impact de discriminations multiples, notamment de classe, de sexe et de « race » mais aussi de handicap ou d'orientation sexuelle et qui se croisent et parfois se renforcent.

Travail productif : Se définit comme le travail salarié qui produit de la plus-value et qui s'échange contre du capital.

Espaces intermédiaires : Zones entre-deux qui donnent sens et qualités à l'espace du logement, espaces « tampon » (entre privé/ public, intérieur/ extérieur, etc.). Il s'agit généralement d'espaces visibles depuis l'espace public (balcon, seuil, sas, hall, etc.).

5.6. UNE APPROCHE GLOBALE ET MULTIDIMENSIONNELLE DE L'HABITAT

À Angela.D, parler de l'accessibilité au logement, c'est considérer les différents obstacles qui se dressent dans le parcours des femmes vers le logement. La précarité matérielle, le manque de logements accessibles financièrement et les discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine sociale, font partie de ces obstacles. Mais il s'agit aussi de considérer ce qui se passe à l'intérieur du logement, une fois que le seuil de la porte est franchi. C'est pourquoi nous tenons compte également des questions de l'aménagement et des usages des espaces, de la répartition des tâches familiales, de la question des violences domestiques ou encore de la gouvernance (qui décide et comment). Pour Angela.D, toutes ces dimensions sont à prendre en compte pour assurer un logement égalitaire et féministe.

5.7. LES TROIS TYPES DE TRAVAIL PRODUCTIF/REPRODUCTIF/COMMUNAUTAIRE ET LEUR IMPACT DANS L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX HABITÉS

Rôles sociaux : Ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut et position sociale.

Les femmes, comme les hommes, assurent différents rôles sociaux* et fonctions, tant dans leur vie privée, qu'au travail ou dans leurs engagements. Le travail productif correspond au travail qui vise la production de biens ou services ayant une valeur d'échange ou d'usage. Ce travail est exécuté contre paiement en nature ou en espèce. Le travail reproductif*, ce sont toutes les tâches qui visent à la reproduction et au maintien de notre espèce, les tâches liées au soin des autres : la lessive, la cuisine, les courses, les devoirs, le soin aux enfants, l'hygiène, les factures, le nettoyage, la vaisselle, etc. Il s'agit d'un travail quotidien, invisible, répétitif et gratuit. Enfin, le travail communautaire vise toutes les activités d'administration et de gestion de la collectivité. C'est le rôle citoyen, militant, bénévole assumé par chacun et chacune. Ces tâches assurent des services et la cohésion d'une collectivité. À Angela.D, nous considérons qu'un espace accessible et inclusif est un espace qui est aménagé en fonction de ces différents types d'activité.

5.8. INTÉRÊT STRATÉGIQUE ET BESOINS PRATIQUES

Les **besoins pratiques*** peuvent généralement être satisfaits par des apports matériels. La satisfaction de ces besoins ne modifie pas forcément les situations d'inégalité. Il s'agit par exemple de satisfaire les besoins pratiques des femmes à court terme : améliorer l'accueil de la petite enfance, prévoir des équipements mixtes, favoriser la sécurité de l'espace public, etc. Les intérêts stratégiques visent la progression en matière de statut social et d'égalité : gestion du patrimoine, changements législatifs, droits, meilleure participation aux décisions, programmes d'éducation, etc. À Angela.D, nous considérons que, pour parvenir à corriger les inégalités entre les hommes et les femmes, il est nécessaire de faire en sorte que des changements s'effectuent à ces deux niveaux. Par exemple, si l'on vise plus d'égalité dans le partage des tâches liées au **care***, il faut développer des services pour soulager les femmes de certaines tâches domestiques et répondre à leurs besoins pratiques mais également se mobiliser pour une meilleure répartition des tâches entre les hommes et les femmes et viser les **intérêts stratégiques***. C'est dans ce sens que nous parlons d'habitat féministe et pas seulement de logement destiné aux femmes, car nous visons la transformation des manières d'habiter.

Besoins pratiques :

Liés aux conditions de vie, les besoins pratiques sont les nécessités immédiates que les femmes perçoivent en matière d'accès au logement, aux soins de santé, à l'eau, à la nourriture,... Ils peuvent généralement être satisfaits par des apports matériels sans modifier forcément les situations d'inégalité, contrairement à la satisfaction des intérêts stratégiques.

Intérêts stratégiques :

Il s'agit de ce dont les femmes ont besoin pour progresser en matière de statut social et d'égalité. La satisfaction des besoins stratégiques tend à réduire les inégalités (contrairement à la satisfaction des besoins « pratiques »), réduction des inégalités salariales, des violences faites aux femmes, de la répression politique,...

JOAN TRONTO

Joan Tronto est une féministe nord-américaine, professeure de science politique. Son œuvre porte notamment sur une *éthique du care*, invitant à développer des normes de vie qui tiennent compte de la vulnérabilité et des besoins de *care* (attention, soin, sollicitude) de chacun. Pour Tronto, le monde n'est pas simplement un ensemble d'individus qui poursuivent un but personnel, mais également un ensemble de personnes engagées dans des relations de soin aux autres : nous avons tout-es besoin les un-es des autres à différentes étapes de nos vies. Elle invite à penser l'organisation des relations humaines à partir de ce point de vue, ce qui implique un projet politique d'envergure : revaloriser les tâches du soin fondamentales pour vivre en société, et notamment les femmes et les travailleur-ses qui en ont la charge.

En février 2022, les habitant-es Angela.D eu la chance de la rencontrer et de lui faire visiter le projet de logement CALICO.



© Flickr/ www.cienciassociales.edu.uy

PROPRIÉTÉ, LOCATION, COOPÉRATIVE : QUEL MODÈLE D'ACCÈS AU LOGEMENT ?

La question du modèle économique est un enjeu de taille dans un projet de logement. C'est aussi un enjeu à l'échelle de la société, surtout dans le contexte de « crise du logement » que nous connaissons. Quel modèle voulons-nous défendre ? La propriété privée accessible à toutes et tous ? Ou un modèle fondé sur le Bien commun ?

Pour le projet CALICO, par exemple, nous avons adopté le modèle du CLTB qui dissocie le foncier du bâti. Le terrain reste propriété d'une fondation d'utilité publique. Il est retiré des logiques *spéculatives**. Le bâti est rendu accessible aux habitantes, soit pour l'achat soit pour la location. Pour les habitantes du logement Angela.D, c'est l'*agence immobilière sociale** « Logement pour tous » qui gère la location. La propriété des logements Angela.D revient à la coopérative Fair Ground. Ce modèle implique que si les habitantes s'en vont, les statuts de la coopérative demeurent, notamment en ce qui concerne l'anti-spéculation : il ne peut être question de louer les logements plus cher, ceux-ci resteront donc accessibles aux personnes qui ont des revenus moindres.

Quel modèle défendons-nous ? Il s'agit d'une question d'ordre philosophique et politique, mais la réponse à apporter dépend beaucoup des conditions sociales et matérielles ou encore du système juridique au sein desquels le projet est développé. Par exemple, même si nous défendons le modèle de biens communs, la propriété privée peut se révéler être aussi un gage de sécurité pour les femmes, dans un contexte de précarisation des plus pauvres.

Quel modèle souhaitons-nous ? Il s'agit là d'un enjeu de société, d'une question urgente, à se poser collectivement.

Spéculation

immobilière : Fait d'investir dans des biens immobiliers puis de les revendre ultérieurement en réalisant une forte plus-value.

Agences immobilières sociales (AIS) :

Organismes à finalité sociale qui ont pour mission de socialiser une partie du marché locatif bruxellois. Elles gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à faibles revenus.



6 LE PROJET D'HABITAT COLLECTIF CALICO

Le Projet Care & Living in Community (CALICO), aujourd'hui matérialisé en 34 logements, est le résultat d'un projet co-construit entre plusieurs partenaires et financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative Urban Innovative Actions.

Situé au cœur de la commune de Forest à Bruxelles dans un grand bâtiment blanc proche du Parc Duden et de l'église Saint-Denis, CALICO incarne un habitat intergénérationnel qui s'articule autour de la question du genre, du **care*** et de l'anti-spéculation*.

Depuis 2019, CALICO se présente comme une réponse innovante au contexte de « crise du logement » à Bruxelles. Il entend aussi répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de familles monoparentales. L'alternative proposée par CALICO met au centre du projet le vivre-ensemble tout en mettant en avant le travail du **care***, la lutte contre les inégalités hommes-femmes et la gouvernance des habitantes. Le logement est construit sur le modèle du Community Land Trust qui sépare le terrain du bâti et qui permet ainsi de réduire les effets de la spéculation sur les loyers.

Depuis le début du projet CALICO, et dans chacune de ses étapes, Angela.D travaille pour l'intégration transversale de la prise en compte du genre. C'est-à-dire, l'intégration d'un regard attentif sur l'ensemble des mécanismes (pratiques, idées partagées, etc.) de la société qui reproduisent les inégalités hommes-femmes. Le but est de visibiliser ces mécanismes et, à partir d'un travail de sensibilisation et de formation auprès des personnes impliquées, de co-construire une nouvelle perception capable de transformer le projet à partir de la perspective de genre.

Le présent guide part de l'expérience d'Angela.D dans CALICO, enrichie et transformée par l'interaction avec les partenaires du projet et avec chacune et chacun des habitant·es. C'est donc à partir de cette expérience que nous parlons et partageons les réflexions et les recommandations ici réunies.

LES PARTENAIRES



Bruxelles Logement (Région Bruxelles Capitale):

L'administration du logement de la Région Bruxelles-Capitale et co-coordonateur du projet CALICO.



Community Land Trust Bruxelles (CLTB):

Acteur dans le développement des projets de logement abordable pour les personnes à revenus limités à Bruxelles. À CALICO, le CLTB est le gestionnaire d'un des *clusters** et le responsable des négociations avec le promoteur immobilier.

Clusters:
Unités d'habitations
privatives.
Le cluster Angela.D
est composé de dix
appartements locatifs.



Pass-ages :

L'association intègre les étapes de la vie au sein de CALICO en offrant une « maison de naissance » et une « maison de mourance » pour accompagner les habitant-es et le voisinage.

Elle est également gestionnaire d'un des *clusters**.



Eva bxl :

Active dans le champ du *care** à Bruxelles et centrale dans le travail de son intégration dans les pratiques au sein de CALICO.



Vrije Universiteit Brussel (VUB) :
Responsable de l'évaluation du projet CALICO, de sa reproductibilité et de son impact dans le voisinage.



Perspective.brussels :
Centre d'expertise de la Région Bruxelles-Capitale en termes de développement urbain. Participe au projet CALICO à travers son référent bruxellois du logement.



Commune de Forest :
Réalise un travail conjoint avec CALICO pour renforcer l'intégration du projet dans le voisinage.



Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Forest : Responsable pour gérer les unités de logement de transition à CALICO.



Logement Pour Tous :
L'agence sociale de logement responsable pour gérer la location des unités à CALICO.

LIGNE DU TEMPS DU PROJET CALICO



Co-organisation de la journée d'études

"Femmes avec ou sans toit" avec la présence du réseau féministe bruxellois et des 3 expériences internationales d'habitats groupés qui intègrent le genre.



DÉCEMBRE

Création du Groupe de Travail Futures Habitantes et **sélection** des 8 femmes pour habiter à CALICO.

Visite à la résidence pour femmes âgées *Maison des Babayagas* (FR) et à la coopérative d'habitant.es *La Borda* (ES).



NOVEMBRE

Approbation du Projet UIA CALICO.

Création des 3 groupes de travail

entre les partenaires:
GT Gouvernance,
GT Coopérative et
GT Care.



OCTOBRE

Élaboration du règlement d'attribution des logements.

Réalisation des formations avec une perspective féministe du logement

auprès des habitantes du cluster Angela.D, les habitant·es des clusters CLTB et Pass-ages et les parties prenantes du projet.



Écriture et conception

de ce guide pratique.



Réalisation de l'activité « Logement, Communauté, Quartier : Quel Genre ? »

ouverte au public intéressé par une approche féministe des lieux habités.



2020 2021 2022



Fin de la construction du bâtiment de CALICO.



Emménagement des habitant·es.



Conférence finale du projet et son évaluation.





FICHES PRATIQUES

COMMENT CES FICHES ONT-ELLES ÉTÉ CONÇUES ?

Ces fiches sont issues d'un processus collectif qui a engagé de mai 2021 à février 2022 les membres actives et des habitantes du projet de logement Angela.D dans CALICO. À partir d'une série d'entretiens et de discussions entre membres actives et habitantes, nous avons identifié une série de données et de recommandations utiles et accessibles aux femmes en matière d'habitat inclusif.

Ces fiches sont construites dans une démarche pédagogique, de **transmission** et de **réappropriation**. Nous puisons nos propositions dans notre expérience dans CALICO, mais nous formulons des recommandations générales, de manière à pouvoir les appliquer à d'autres projets de logement.

Dans chaque thème, se retrouvent quatre parties : **Les idées reçues sur le sujet ; Une présentation du thème ; Les questions à se poser ; Les recommandations**. Pour chaque fiche, un exemple concret puisé dans l'expérience Angela.D dans CALICO sert d'illustration. Le nombre de fiches est de neuf.

1. Accompagnement pédagogique, p. 38
2. Architecture & espaces communs, p. 48
3. Attribution de logement, p. 54
4. Budget sensible au genre, p. 63
5. care, p. 70
6. Co-construction et Partenariat, p. 76
7. Gouvernance dans l'habitat, p. 82
8. Temps, p. 87
9. Violences p. 98

POURQUOI CES FICHES ?

Partager ces recommandations, c'est s'engager à ce que l'expérience Angela.D dans CALICO puisse servir d'autres initiatives de projet de logement.

À QUI S'ADRESSENT - ELLES ?

De manière générale, elles s'adressent à toutes les personnes sensibles aux questions **d'égalité**, de féminisme et **d'accès au logement**. Mais ces fiches ont aussi une visée pratique, c'est-à-dire qu'elles ont été construites pour accompagner toute personne, groupe de personnes ou institution engagée dans un projet de logement collectif qui souhaite chausser les lunettes du genre **de manière transversale** et à différentes étapes de leur projet d'habitat et veiller à ne pas reproduire les inégalités que subissent les femmes dans l'accès et la vie dans le logement.

COMMENT LES UTILISER ?

Les fiches sont construites pour pouvoir être utilisées séparément, de manière autonome, indépendamment de l'ensemble du guide. Mais les différents thèmes sont souvent liés entre eux, d'où, au cœur du texte, des renvois vers l'une ou l'autre partie du guide ou d'une fiche.

Il va de soi que chaque projet de logement est singulier, qu'il se développe dans un contexte spécifique avec ses particularités et ses logiques propres, qui sont loin d'être toujours transposables. Au sein d'Angela.D, nous tenions néanmoins à partager notre expérience, et à fabriquer un outil qui puisse servir à d'autres même si des adaptations seront bien sûr nécessaires.

FICHE PRATIQUE

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



IDÉES REÇUES

1. Quand on est engagé dans un même projet, il n'y a pas de rapport de pouvoir entre nous.
2. Nous pouvons tous et toutes vivre ensemble, il suffit de le vouloir. L'important, c'est de partager les mêmes valeurs, le reste viendra.
3. Quand on est solidaire, la prise en compte du genre est une question de bon sens.
4. L'accompagnement sur les questions de genre n'est pas nécessaire dans un projet d'habitation, il s'agit surtout d'apprendre à être autonome et dans l'autogestion de l'habitat.
5. On accompagne les groupes de femmes, d'hommes et mixtes de la même façon.
6. Les femmes ayant toutes les mêmes besoins, l'accompagnement peut être généraliste.
7. L'accompagnement de genre ne concerne que les femmes.
8. La non-mixité* n'a pas sa place dans un habitat collectif.

PRÉSENTATION DU THÈME

L'accompagnement et la formation sont des dimensions souvent négligées des projets de logement notamment dans les projets d'**habitats groupés***. Il s'agit pourtant d'une dimension indispensable à la construction du projet: elle est nécessaire à la fois pour la composition du groupe d'habitant-es mais aussi en soutien à la création d'une véritable dynamique collective et participative, pour les habitant-es, comme pour chaque partie prenante: partenaires publics, associations, bénévoles engagé-es dans le projet.

Le travail d'accompagnement et de formation

La création d'un projet d'habitat collectif féministe ne s'arrête pas à l'allocation de logements à des **ménages*** bénéficiaires (cf. fiche Attribution de logement, p. 54). Elle vise aussi à mettre les habitant-es en capacité de gérer et de faire fonctionner l'habitat collectif conformément aux ambitions et aux valeurs du projet. Cet **empowerment***, est l'enjeu principal de l'accompagnement-formation.

Il s'agit donc d'abord de **partir des besoins individuels des femmes** pour s'assurer qu'elles puissent prendre part, autant qu'elles le désirent, au projet de logement, tout comme d'assumer un soutien individuel dans les démarches administratives. L'enjeu est aussi d'accompagner les habitant-es dans le processus de co-construction du projet dans son ensemble. On touche ici à la dynamique participative du projet. Un accompagnement qui prend en compte le genre veille à ce que les femmes soient représentées dans différents comités et groupes de travail, réunions de chantier, organes de décision et que les habitantes soient impliquées dans la conception du bâti afin que leurs besoins soient pris en considération. Il s'agira donc de pouvoir apprendre à prendre la parole en public, à lire des plans d'architectes, à déchiffrer les aspects financiers et légaux de la construction d'un bâtiment,... Autant de domaines dont les femmes sont habituellement tenues à l'écart.

L'idée est à la fois d'offrir un soutien individuel aux femmes dans leurs trajectoires vers plus d'autonomie, mais aussi d'accompagner et de former pour **transformer nos pratiques**, nos manières de faire et de vivre ensemble, dans une démarche collective.

Habitat groupé : Forme de logement collectif où différents ménages décident de vivre ensemble, entre espaces privés et espaces communs, partageant généralement des valeurs communes et/ou un projet commun

Empowerment : Que l'on peut traduire par « autonomisation », ou le renforcement du pouvoir des femmes, est un processus par lequel des personnes prennent le contrôle de leurs vies, définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie.

Travailler à un accompagnement pédagogique autour d'un projet de logement, c'est donc se donner les outils nécessaires pour construire un logement égalitaire, qui ne reproduise pas les différents **rapports de pouvoir** qui traversent la société : entre les hommes et les femmes, entre les personnes d'origine étrangère et les autres, entre les personnes qui ont des métiers reconnus comme qualifiés et les autres, entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles, entre les riches et les pauvres, entre les partenaires qui ont le plus de ressources et les autres, etc.

Pour répondre à cet enjeu de taille, à Angela.D, nous nous appuyons sur les pédagogies féministes et, notamment, sur les travaux de bell hooks qui propose des **outils** pour construire ce qu'elle appelle la **solidarité politique**. Nous les passons en revue dans cette fiche.

Un cheminement individuel et collectif

L'éducation populaire féministe*, inspirée des travaux de pédagogie critique de Paulo Freire, allie deux objectifs :

Éducation populaire féministe : L'objectif de l'éducation populaire est la transformation d'une réalité sociale soumise au système patriarcal, capitaliste et raciste, grâce à l'action éducative, origine et terrain de croissance du pouvoir, afin de transformer la passivité en action et conscience.

À l'échelle individuelle, les pédagogies féministes visent le bien-être et l'autonomie des personnes.

À l'échelle collective, elles visent la transformation sociale vers un monde égalitaire.

À Angela.D, nous cherchons à travailler dans cette perspective qui se déploie à deux échelles (individuelle et collective). Chaque personne qui prend part au projet de logement s'engage dans le projet de manière individuelle, avec, comme bagage, son histoire personnelle, ses questionnements et ses désirs. Cela signifie que la personne est accueillie **là où elle est**, à une étape particulière de sa trajectoire de vie. C'est à partir de tout cela qu'elle prendra part au processus collectif. L'enjeu de l'accompagnement est de comprendre le monde et d'apprendre, pour transformer nos pratiques et nos manières de faire, pour construire ensemble un **projet collectif et égalitaire**.

Partir des réalités de vie des femmes

L'éducation populaire féministe* vise donc la transformation du monde social. Cela passe notamment par la reprise de pouvoir des femmes sur leurs parcours de vie, à partir du témoignage, du récit de soi, du partage de l'histoire intime pour nourrir, alimenter, prendre part au collectif. L'expérience est considérée comme une source de savoir, c'est ce qu'on appelle **le savoir expérientiel**. L'idée est d'abord de pouvoir se livrer, raconter son histoire afin que d'autres puissent faire le lien avec ce qu'elles vivent elles-mêmes. Autrement dit, l'enjeu est de partir de nos expériences individuelles pour construire un mouvement collectif et solidaire et comprendre et appliquer ensemble le fameux slogan féministe : « le privé est politique ».

Partir des expériences de chacun-e pour avancer ensemble, c'est aussi s'engager dans un travail de réflexion, de remise en question. C'est aussi apprendre à se mettre à la place des autres, et à interroger ses propres représentations, stéréotypes ou manières de faire.

Se donner des clés pour comprendre le monde

Si la pédagogie est essentielle, c'est parce qu'elle nous permet d'apprendre et de trouver des outils de compréhension, d'analyse et de critique du monde indispensables à sa transformation. Transformer la société passe aussi par transformer les manières de penser et de voir le monde.

Cela implique d'être ouvert-e à changer de perspective, d'accepter de remettre en question nos représentations qui peuvent sembler les plus évidentes. bell hooks dit notamment que pour changer les choses, il y a tout un travail d'apprentissage mais aussi de désapprentissage à faire. C'est pour cette raison que le travail théorique est important.

Quand on parle de théorie dans la pédagogie féministe, il ne s'agit pas d'un cours traditionnel pendant lequel un-e professeur-e qui possède un savoir le transmet par la parole à un groupe de personnes qui ne possèdent pas ce savoir et l'écoutent passivement. Il s'agit plutôt de partager ensemble une série de **grilles de lecture**, de manières de voir le monde, pour transformer nos représentations.

Le genre comme grille de lecture

Le genre fait partie de ces grilles de lecture. « Le genre révèle une logique globale qui organise la société, jusque dans ses moindres recoins. Il ne se contente pas de désigner une appartenance à un groupe de sexe », explique la sociologue Isabelle Clair^a. Parler de genre, ce n'est pas viser une catégorie de la population (les femmes) mais expliquer des dynamiques sociales à l'œuvre comme : la distribution inégalitaire des tâches du **care***, le contrôle des corps et des sexualités féminines, les violences, etc. Hommes et femmes sont donc communément concernées par le genre qui traverse tous les domaines de la vie. S'emparer des lunettes du genre, c'est se donner des clés pour comprendre comment le monde s'organise, avant de s'engager à le transformer.

La formation concerne tout le monde

Car ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'objectif final est de vivre ensemble dans un monde égalitaire. Dans notre démarche, la pédagogie est un **moyen** pour y arriver. Dans ses œuvres, bell hooks explique que tout le monde est concerné par la pédagogie : ne pas reproduire la domination est un travail de longue haleine qui nous concerne toutes et tous, tant celles et ceux qui subissent ces dominations, que celles et ceux qui ne la subissent pas, voire la font subir. Si ce travail n'est pas effectué par tous et toutes, il sera inabouti.

D'ailleurs, bell hooks considère que la véritable solidarité politique ce n'est pas de lutter entre pairs contre les oppressions subies, c'est de lutter contre des oppressions qu'on ne subit pas soi-même. Les hommes, par exemple, ont un rôle à jouer dans la lutte contre le sexisme. Comme celles et ceux qui ne subissent pas le racisme ont un rôle à jouer dans la lutte contre le racisme. L'enjeu, pour construire un groupe solidaire, c'est de construire des alliances entre les un-es et les autres, et de comprendre la place de chacun-e dans ce projet commun.

Construire à partir des différences

Un projet d'habitat n'est jamais tout à fait exempt de divergences de vision, d'intérêt ou de ressources entre les partenaires engagés dans le projet. Or, il ne suffit pas de décider de vivre ensemble ni de partager des valeurs communes pour que toutes ces différences s'effacent et que la mécanique nécessaire à l'élaboration du projet

a Clair Isabelle, *Sociologie du genre*, Armand Colin, 2012.

roule d'elle-même. Il ne suffit pas non plus de décider de gommer ces différences ou de faire comme si elles n'existaient pas. Un accompagnement pédagogique féministe, dans le cadre d'un projet de logement, c'est d'abord considérer que nous pouvons apprendre à reconnaître des divergences et des conflits, et, à partir de cela, **apprendre à vivre ensemble**.

Il s'agit avant tout de reconnaître et de tenir compte des différences qui existent entre les parties prenantes, différences d'intérêts, de ressources, ou dans les obstacles qui se posent à chacun·e. Il faut aussi tenir compte des inégalités qui peuvent exister entre différents acteurs·rices à différents niveaux du projet :

- entre les habitant·es (hommes/femmes ; propriétaires/locataires ; diplômé·es/non-diplômé·es ; parents/enfants ; en situation de handicap ou non, etc.) ;

- entre les partenaires (institutions publiques/institutions privées/associations) ;

- au sein même des associations (employé·es/bénévoles/membres/administrateur·rices).

Construire un projet de logement, c'est construire à partir de ces différences, tout en cherchant à **déjouer les inégalités**. De manière à ce que, quel que soit notre genre, nos revenus, notre niveau d'étude, notre handicap, notre âge... nous ayons les moyens de prendre part au projet, d'accéder au logement, de participer au processus de décision, d'accéder aux espaces communs, ou encore que les tâches moins valorisées soient partagées de manière égale. Cela exige de tenir compte des avantages dont certains bénéficient et des contraintes ou des dommages que d'autres subissent.

Il s'agit de construire un plan de formation qui se développe dans le temps, en fonction des différentes étapes du projet et à partir des besoins des parties prenantes. Ces besoins peuvent être de natures différentes, en fonction de l'étape à laquelle chaque partenaire se trouve dans son processus d'apprentissage, ou en fonction des missions qu'il ou elle a à mener : formation à la prise de parole en public, formation en gestion de conflit, formation à la communication inclusive, partage d'expériences de violences subies, ateliers créatifs, ateliers sur les grilles de lectures féministes, atelier sur l'histoire des luttes pour le droit au

logement, ou l'émancipation, etc.

Un projet pédagogique féministe se construit en tenant compte des inégalités qui traversent la société, à partir des besoins de chacune et chacun pour combler les lacunes afin que toutes et tous puissent prendre part au projet.

La non-mixité choisie comme outil

Dans cette perspective, organiser des réunions « entre femmes, » « entre personnes d'origine étrangère » ou « entre mères de familles monoparentales », par exemple, peut être un outil efficace. Ces moments de **non-mixité choisie*** (et non subie) où l'on décide de se retrouver entre pairs permet aux participant-es de raconter ce qui leur arrive, d'échanger, d'exprimer des vœux ou des colères ou des besoins, avec des personnes qui vivent des choses identiques. Ces moments « entre-soi » ne sont qu'une étape dans un processus plus large d'apprentissage et de construction collective. Ils permettent de construire un cadre adapté à l'expression de revendications ou de besoins spécifiques en vue d'atteindre l'objectif final : vivre ensemble dans un habitat égalitaire.

Non-mixité et mixité choisie : Outil militant consistant à organiser des rassemblements réservés aux personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme opprimés ou discriminés. Les personnes considérées appartenir à un groupe social dominant ne sont pas conviées, afin de ne pas reproduire des schémas de domination sociale.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Quels sont les besoins en accompagnement et en formation exprimés individuellement par les membres du groupe d'habitante-s ? Quelles compétences individuelles souhaitent-ils et elles développer pour participer pleinement au projet ? (Prise de parole en public, lecture de plan architecture, gestion du budget, etc.)
2. Quels sont les besoins en formation du collectif ? (Outils de gouvernance, gestion de conflits, etc.)
3. Comment et par qui se faire accompagner dans la construction d'un projet commun ?
4. Quelles valeurs et objectifs partageons-nous ? Quelle est notre vision du monde ? À partir de là, sur quelles grilles de lecture souhaitons-nous nous former ?
5. Valorisons-nous toutes formes de savoirs, à la fois théoriques et pratiques ?
6. Avons-nous mis en place des espaces qui permettent le témoignage et le récit de soi ? Ces espaces sont-ils des lieux sécurisants pour les femmes ? Avons-nous pensé à ouvrir des espaces en **non-mixité*** pour que les personnes qui subissent du sexisme et/ou du racisme puissent s'exprimer sans craindre de se confronter à une opposition ?
7. Tout le monde prend-il part au processus d'accompagnement et de formation et d'accompagnement ? Femmes comme hommes y trouvent-t-elles-ils leur place et une réponse à des besoins personnels ?
8. Quels sont les rapports de pouvoir dans l'habitat ? Que mettons-nous en place pour tenir compte des rapports de pouvoir au sein de l'habitat et les désamorcer ?

RECOMMANDATIONS

1. Établir dès l'amorce du projet un programme d'accompagnement et de formation se basant sur les besoins spécifiques des futur-es habitant-es et des partenaires. Tout le monde est concerné par l'accompagnement-formation, habitant-es comme porteur-euses de projet, hommes comme femmes, etc.
2. Mettre en place cet accompagnement-formation à différentes phases du projet. L'accompagnement doit idéalement démarrer dès le départ du projet et continuer après l'emménagement dans l'habitat. C'est une fois que le logement est prêt à être habité que la communauté d'habitant-es commence vraiment à vivre ensemble et à mettre en pratique ce qui est appris par l'accompagnement-formation.
3. Se nourrir d'autres expériences et d'autres savoir-faire auprès d'expertes et experts extérieurs au projet de logement. Ne pas hésiter à rechercher des ressources ailleurs, solliciter des partenaires externes pour mener à bien cet accompagnement-formation.
4. Engager les moyens nécessaires pour construire et assurer ce processus d'accompagnement et de formation. L'accompagnement pédagogique dans un projet de logement ne va pas de soi et demande de l'investissement. Cela prend du temps, demande de l'argent, de l'énergie. qu'il faut être prêt à engager (cf. fiche Budget sensible au genre, p. 64 et fiche Temps, p. 88).
5. Reconnaître les rapports de pouvoir entre membres d'un groupe et entre femmes d'un même groupe. Créer des espaces, des ateliers, des animations pour apprendre à travailler ensemble, à partir de cela.
6. Créer des espaces d'expression des conflits et des procédures pour gérer collectivement ces conflits.
7. Créer des espaces d'expression, de récit de soi, qui assurent confiance et confidentialité aux personnes qui s'expriment. Les espaces en **non-mixité*** peuvent servir à libérer cette parole (par exemple sur les violences, les inégalités, les rapports de pouvoir, etc.). Une fois exprimés, ces témoignages pourront ensuite être anonymisés et servir de matière sur laquelle travailler tous-tes ensemble, dans le collectif.
8. Équilibrer les formations pratiques et théoriques. Légitimer la théorie et la méthodologie féministe au sein de l'habitat. La théorie doit être accessible à toutes et tous. En transformant nos manières de comprendre le monde, elle nous permet d'avancer ensemble vers un projet commun.
9. Animer régulièrement des ateliers de sensibilisation et d'information sur les thématiques du genre et de l'égalité à destination des habitantes, des partenaires, du voisinage et des associations du quartier. C'est aussi une manière de s'ancrer dans un territoire et de permettre aux habitantes du quartier de prendre part au projet.
10. Tenir un journal des rencontres entre les différents groupes prenant part au projet. Noter les observations, les points de tension, les réflexions qui émergent tout au long du projet. Cela permettra d'y revenir, d'interroger ses propres pratiques, celles des habitant-es et des partenaires et leurs adéquations avec les valeurs du projet.

Clusters: Unités d'habitations privatives. Le cluster Angela.D est composé de dix appartements.

Care: Peut se traduire par « sollicitude » ou « soin » ou encore « s'occuper de », « faire attention », « prendre soin », « se soucier de ». Joan Tronto définit le care comme une « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

Rapports sociaux: Les rapports sociaux sont à définir ici en tant que rapports de pouvoir ou comme les définit Danièle Kergoat comme « relations antagoniques entre deux groupes sociaux, établies autour d'un enjeu ».

ET À CALICO ?

À CALICO, un accompagnement général a été mené de façon conjointe entre le CLTB (rôle de coordination générale), Pass-ages et Angela.D. Cet accompagnement portait sur la gestion collective de l'habitat collectif, notamment : la gouvernance, la transmission des valeurs de l'habitat et du projet, la mise en commun d'outils d'organisation collective,...

En parallèle, Angela.D avait pour mission d'assurer un accompagnement et une formation propres aux habitantes de son **cluster***. Un budget « expertise » était attribué pour ce parcours de formation, ce qui nous a permis de solliciter des expertes externes, en plus du savoir interne, propre à Angela.D, pour se former. Cet accompagnement pédagogique visait donc la « construction » du groupe d'habitant-es Angela.D dans une démarche féministe.

Pour construire ces formations, nous nous sommes posé plusieurs questions qui ont permis d'identifier les sujets sur lesquels nous avons besoin de nous former :

1. « *D'où venons-nous ?* » : Se former sur l'Histoire des féminismes, grilles de lectures.
2. « *Que vivons-nous ?* » : Créer des espaces, formels ou informels, qui permettent d'échanger sur ce que nous avons en commun dans nos parcours de femmes. Pouvoir partir de l'individuel pour construire un projet collectif.
3. « *Que voulons-nous ?* » : Se donner les moyens d'imaginer de nouvelles manières d'habiter et de vivre ensemble, arriver à se projeter malgré l'urgence de certaines situations.
4. « *Comment faisons-nous ?* » : Se former à la question du travail domestique et du partage égalitaire des tâches du **care***.
5. « *Comment décidons-nous ?* » : Se former à la gouvernance horizontale, s'interroger sur les **rapports sociaux*** inégalitaires entre femmes.

Le projet prévoit qu'après ce parcours de formation, les habitantes soient « ambassadrices du genre » au sein de l'ensemble du projet CALICO.

Les grandes étapes dans l'accompagnement-formation pour les habitantes du logement Angela.D dans CALICO :

- | La définition du projet commun
 - | La constitution du groupe d'habitantes
 - | L'architecture et la définition des besoins pour le bâtiment en coordination avec les autres partenaires du projet de logement
 - | L'attribution des logements
 - | La mise en place de la gouvernance partagée
 - | L'emménagement et la coordination avec les autres partenaires du logement
- Et ce n'est pas fini ! C'est maintenant que le nouveau bâtiment a été livré et que tout le monde a emménagé que la vie en commun commence. Un accompagnement d'un à deux ans (jusqu'à 2023) est prévu pour assurer la suite de l'aventure.

POUR ALLER PLUS LOIN

- | bell hooks, *De la marge au centre*, ed. Cambourakis, 2017.
- | bell hooks, *Apprendre à transgresser*, Syllepses, 2019.
- | Delphy Christine, « La non-mixité : une nécessité politique », *LMSI*, 2017.
- | Fisher Berenice et Mozziconacci Vanina, « Qu'est-ce que la pédagogie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 37, no. 2, pp. 64-75, 2018.
- | Freire Paulo, *La pédagogie des opprimés*, Agone, 2021.

FICHE PRATIQUE

ARCHITECTURE & ESPACES COMMUNS



IDÉES REÇUES

1. Tout le monde peut utiliser l'espace et y prendre sa place, quel que soit son aménagement.
2. Le logement, c'est le lieu où l'on se repose après une journée de travail.
3. L'habitat, c'est seulement quatre murs et un toit.
4. L'espace public est dangereux, l'espace privé est sûr.
5. Les architectes sont les seul-es expert-es sur la fabrication des espaces.

PRÉSENTATION DU THÈME

Occupation spatiale différenciée : reconnaître les besoins spécifiques des femmes

Rôles sociaux :
Ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut et position sociale.

Les hommes et les femmes occupent des rôles sociaux* différents. Et cela se joue aussi dans le logement. Par exemple, les femmes exercent toujours majoritairement les rôles liés aux soins aux autres (ménage, cuisine, éducation des enfants,...) et occupent donc aussi davantage certaines pièces du logement que les hommes (cf. fiche Care, p. 70).

Ces tâches du soin, quotidiennes, répétitives, pénibles, gratuites et souvent invisibilisées, les féministes matérialistes des années 70 les ont considérées comme un travail et les ont regroupées sous le terme **travail reproductif**. Ce travail prend une place prépondérante au sein du logement. Or, le logement n'est habituellement pas pensé comme un espace de travail mais comme un espace de repos et de loisirs. La taille et l'aménagement de la cuisine ou de la buanderie dans la plupart des logements l'illustrent bien.

Les rôles sociaux attribués aux femmes créent des besoins spécifiques qu'il s'agit de prendre en compte dans la réflexion sur la conception architecturale du logement, notamment en

rendant visibles certaines tâches et/ou endroits comme le linge/buanderie et en assurant leur proximité plutôt qu'en les dissimulant et en les éloignant dans une cave, par exemple.

Ceci étant dit, l'espace n'a pas un effet magique de transformation des pratiques. Par contre, l'architecture peut soutenir certaines pratiques et ainsi servir de levier pour des transformations sociales.

Un lieu à soi

En 1923, Virginia Woolf exprimait l'importance, pour les femmes, de pouvoir disposer d'un « lieu à soi ». Aujourd'hui encore, à l'intérieur du logement, les femmes ont souvent plus de difficultés à accéder à un espace à elles, dans lequel elles peuvent se retrouver, se reposer, travailler, se soigner ou réfléchir. La crise du logement intensifie cette situation, en particulier pour les femmes pauvres et d'origine étrangère qui subissent plus de discrimination au logement. Même si les logements sont de dimensions modestes, il n'en reste pas moins important de pouvoir aménager les espaces en tenant compte du besoin d'intimité et de « temps pour soi » des femmes. Cette « pièce en plus » peut éventuellement prendre la forme d'un espace extérieur privatif, d'une terrasse ou d'un balcon.

Des espaces collectifs : collectiviser les soins aux autres

Faciliter la création et l'accès à des espaces communs (sans faire peser cela sur le budget des habitant-es) ou des espaces mutualisés est également un moyen de regagner des « lieux à soi » ainsi que du « temps pour soi ». Ces espaces communs peuvent prendre diverses formes, de la salle de jeu pour les enfants à des espaces de détente pour les adultes en passant par des espaces de stockage pour les poussettes et les vélos ou encore par une buanderie commune. L'implantation de ces espaces qui se situent entre le privé et le public permet de rompre l'isolement et offre une opportunité pour la cohésion entre les habitant-es, en permettant de collectiviser des tâches de soin, mais aussi en constituant des **espaces de rencontre** et de convivialité.

Les femmes peuvent ainsi, à tour de rôle, y garder plusieurs enfants et se soulager mutuellement de cette tâche. Disposer de cet espace permet en outre de ne pas devoir se rendre systématiquement au parc ou à la plaine de jeux pour que les enfants puissent socialiser

ou de ne pas devoir les y envoyer seul-es, sans surveillance. Enfin, et peut-être surtout, ces espaces permettent potentiellement de dégager du temps et de l'espace pour les femmes.

Les espaces communs peuvent également servir d'espace de **mutualisation** d'outils et de machines: machines à laver, séchoirs, imprimantes, visseuses, perceuses, etc.

Une architecture modulaire

Accueillir un nouvel enfant, se séparer, grandir, vieillir, la vie est faite de transformations. Pourtant, les logements ne sont jamais pensés dans cette optique-là. Quand il y a un changement, la seule solution est parfois de déménager. La **modularité** dans le logement offre à celui-ci de pouvoir s'adapter aux différentes étapes et phases de la vie et notamment aux modifications de la composition des **ménages***: familles monoparentales ou recomposées, femmes seules,... Rendre un logement flexible, c'est donner aux habitantes-es la maîtrise de leur lieu de vie et encourager leur autonomie et leur indépendance. Un salon peut devenir une chambre et vice versa. Cette flexibilité peut se concevoir avec des cloisons mobiles (coulissantes ou pivotantes) ou amovibles, ou encore via des meubles de rangement mobiles.

L'imbrication des échelles

Avoir un **chez soi**, ce n'est pas uniquement répondre au besoin de s'abriter. Le logement est aussi un lieu de socialisation, de jeu, d'apprentissage, de loisir, de travail, etc.

C'est pour cela qu'il est important de se départir d'une vision trop fonctionnaliste du logement, c'est-à-dire ne pas voir uniquement le logement dans sa fonction d'abri, mais de comprendre que le logement dépend aussi de son environnement: *être bien chez soi*, c'est avoir accès à des services, des espaces verts, des lieux de loisirs, s'implanter dans un réseau de mobilité, etc. *Être bien chez soi* cela implique donc l'aménagement de différents espaces, de la chambre à la ville. C'est la raison pour laquelle, à Angela.D, on préfère parler **d'habitat**, plutôt que de logement. C'est aussi pourquoi il est essentiel de concevoir les espaces en pensant aux liens entre les différentes échelles du logement: l'architecture mais également les espaces partagés avec le voisinage, le lien au quartier, l'accès aux services de proximité, aux moyens de transport nécessaires pour se déplacer, etc. C'est ce qu'on dénomme **l'imbrication des échelles**.

Une architecture sécurisante

C'est au sein du logement que les femmes vivent le plus de violences. En effet, en tant qu'espace privé et donc inaccessible au regard extérieur, le logement constitue un **lieu de pouvoir** où s'exercent les violences faites aux femmes, notamment les violences conjugales (cf. fiche Violences, p. 97).

Au sein d'un immeuble, l'anonymat est souvent la norme, ce qui n'est pas sans effet sur cette violence ainsi que sur le sentiment d'insécurité. Il s'agit donc de mener une réelle réflexion sur les circulations au sein du bâtiment. **Voir et être vues** contribue au sentiment de sécurité. Il en va de même lorsque l'on crée de la porosité entre l'intérieur et l'extérieur du logement, par exemple en investissant les espaces aux pieds des immeubles (espaces de jardinage partagés, mobilier extérieur, jeux,...).

Privilégier un petit nombre d'appartements par paliers a également une influence positive car les voisin-es auront plus tendance à aller les un-es vers les autres, à se rencontrer et à se connaître. Dans cette optique, les lieux de passage peuvent être pensés comme des lieux de rencontre.

Il s'agit ici de ce qu'on appelle en architecture les **espaces intermédiaires***, les seuils. Ces espaces concernent toutes les typologies de logement, qu'il s'agisse de logements individuels ou d'immeubles de ville. Il est tout à fait primordial d'en prendre soin car ils favorisent tant l'interconnaissance que le contrôle social ou encore la convivialité.

L'habitat comme support à l'autonomisation des femmes

Enfin, un autre enjeu déterminant est celui de l'autonomisation des femmes. Le fait de gérer des espaces collectifs participe à l'**empowerment*** des habitantes via la prise de parole, la prise de décision, etc. Des lieux collectifs de délibérations peuvent s'avérer plus émancipateurs que les lieux de domesticité qu'incarnent les logements. Lire et comprendre les plans du bâtiment ou encore entretenir le logement par de petites réparations peuvent également représenter des supports à l'autonomisation des femmes au sein de l'habitat.

Le célèbre slogan féministe « le privé est politique » révèle la capacité qu'ont les espaces domestiques à soutenir des transformations au sein de l'habitat, avec des répercussions sur l'espace urbain et politique.

Espaces intermédiaires :

Zones entre-deux qui donnent sens et qualités à l'espace du logement, espaces « tampon » (entre privé/ public, intérieur/ extérieur, etc.). Il s'agit généralement d'espaces visibles depuis l'espace public (balcon, seuil, sas, hall, etc.).

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Comment intégrons-nous les différents usages des espaces dans le logement ?
2. Comment aménager l'espace de manière à tenir compte du travail du soin qui prendra place au sein du logement ?
3. Comment aménager l'espace de manière à créer des lieux de vie collectifs, tout en assurant un espace d'intimité à chacun-e des habitant-es ?
4. Avons-nous tenu compte de l'environnement, du quartier, des services accessibles, des moyens de transport accessibles aux habitant-es ?
5. Notre conception crée-t-elle un sentiment de sécurité pour les habitant-es ?
6. Que mettons-nous en place pour encourager la sociabilité et la convivialité au sein du bâtiment ?
7. De quelle manière intégrons-nous la place des enfants dans ce projet d'habitat ?
8. Comment avons-nous prévu d'intégrer dans l'architecture l'évolution des familles liée aux âges, au vieillissement, aux enfants qui grandissent, aux couples qui se séparent,... ?
9. Que mettons-nous en place pour favoriser l'autonomisation des habitant-es dans les différentes phases de conception et de réalisation du bâtiment ?

Marches exploratoires : Groupes de femmes qui posent un diagnostic de terrain dans leur quartier d'habitation en identifiant notamment les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité et élaborent des propositions d'amélioration de la situation.

RECOMMANDATIONS

Conception du projet :

1. Mettre en place des marches exploratoires* et étudier le territoire sous l'angle des inégalités de genre
2. Intégrer les besoins des futur-es habitant-es et considérer l'expertise des habitant-es comme essentielle à la fabrication du projet
3. Mettre l'accent sur l'apprentissage par les habitant-es de la lecture des plans du bâtiment, domaine souvent réservé aux hommes.
4. Considérer l'imbrication des échelles spatiales et observer le logement dans ses relations au voisinage, à la ville, au réseau de mobilité, en passant par les espaces intermédiaires* et collectifs.

Construction du bâti :

5. Prévoir des espaces communs, espaces de lieux de vie et de care* communautaire, c'est-à-dire de lieu où le travail du care peut être pris en charge par la communauté → Il s'agit non seulement de prévoir des espaces communs, mais également de les financer pour éviter qu'ils pèsent sur le loyer des habitant-es.
6. Travailler à une conception architecturale qui assure l'appropriation symbolique de son bâtiment.
7. Travailler la visibilité et aménager les espaces de seuil pour contrer le sentiment d'insécurité
8. Préconiser une architecture modulaire répondant à l'évolution des rôles des individus dans la famille et à la simultanéité de certaines tâches.

9. Prévoir un espace en plus, un lieu à soi.
10. Construire des espaces pratiques pour le rangement
11. Aménager des espaces accueillants pour les tâches reproductives (buanderies, cuisines, garde des enfants, etc.)

Gestion et gouvernance :

12. Veiller à ce que le règlement d'ordre intérieur relatif à l'entretien des espaces communs prévoie explicitement une gestion paritaire de ceux-ci.
13. Prévoir des activités pour les enfants
14. Outiller les femmes afin qu'elles soient à même d'entretenir leur logement (ateliers de formation de bricolage pour de petits dépannages par exemple)

(Projet) clé sur porte : Consiste à recevoir un bien immobilier « prêt à l'emploi ». L'entièreté du processus de construction est confiée à une entreprise qui fournit un produit fini et s'occupe de la préparation administrative (permis de bâtir,...).

ET À CALICO ?

CALICO étant un projet dit **clé sur porte***, nous n'avons pas pu influencer sur la conception du bâti (pièce en plus, espaces modulables). Les habitant-es de CALICO bénéficient cependant de plusieurs espaces partagés. Le jardin, géré par la Commune de Forest, est ouvert, en journée, à tous-tes les habitant-es de CALICO et du quartier. Au premier étage, un des appartements a été transformé en espace commun dédié à tous-tes les habitant-es de CALICO qui partagent et gèrent aussi collectivement le patio à l'entrée, un espace de stockage pour les vélos, poussettes, et le parking.

Rézone

L'association et réseau de santé mentale Rézone occupe et loue un des espaces communs pour y créer un **lieu de lien**, c'est-à-dire un lieu d'accueil sans condition, propice à la rencontre, ouvert sur le quartier. Plusieurs habitant-es de CALICO y sont actives.

POUR ALLER PLUS LOIN

- | Genre et Ville, *Garantir l'égalité dans les logements : méthodes et outils*, 2019.
- | Verdier Magali, Paziienza Lorella, de la Pena Marcela, « Le droit au logement, le CLTB s'y engage ! L'approche genre comme outil d'émancipation », *Chronique féministe*, no. 122, 2018.
- | Vranken Apolline, *Des béguinages à l'architecture féministe. Comment interroger et subvertir les rapports de genre matérialisés dans l'habitat ?*, ed. Université des Femmes, 2019.

FICHE PRATIQUE

ATTRIBUTION DE LOGEMENT

À NOTER

Comme toutes les autres fiches, la fiche Attribution de logement, p. 54 s'inspire de notre expérience dans le projet CALICO. Nous insistons donc sur le fait que cette fiche est produite à partir d'un projet de logement particulier, avec un montage spécifique.

Nous avons comme partenaire l' AIS (agence immobilière sociale) *Logement pour tous* qui a son propre règlement d'attribution. En résumé, pour introduire une demande de logement dans une AIS, le ou la candidat·e locataire doit respecter les mêmes conditions que dans le logement social (sauf dérogation spéciale). Chaque cluster (CLTB, Pass-age et Angela.D) a eu pour mission d'élaborer ses propres critères d'attribution afin de constituer son groupe d'habitantes. Angela.D a élaboré un second règlement, à partir des conditions AIS, qui propose des critères qui permettent de tenir compte des obstacles que rencontrent les femmes dans l'accès au logement.

Cette fiche est donc le fruit de cette réflexion. Elle se base sur l'expérience de l'attribution de 10 logements pour des femmes membres de Angela.D dans CALICO.



IDÉES REÇUES

1. Les lois qui fondent le règlement d'attribution des logements publics sont justes, elles tiennent compte de critères objectifs comme l'adéquation entre nombre de personnes, espace et revenus.
2. Concevoir un règlement d'attribution féministe (i.e qui prend en compte les besoins spécifiques des femmes) est facile si l'on est dans un groupe de femmes.
3. Les mères de familles monoparentales n'ont pas de problèmes particuliers sur le marché du logement.
4. Garder chez-soi ses petits-enfants (ou d'autres enfants) pour des raisons affectives ou pour permettre aux mères de travailler (ou se reposer) n'est pas une question de genre ou de responsabilité sociale. C'est une affaire privée et elle ne devrait pas entrer en ligne de compte dans l'attribution d'un logement.

PRÉSENTATION DU THÈME

L'attribution des logements est une phase délicate et longue dans un projet d'habitat collectif. C'est la période durant laquelle les porteur-euses de projet (futur-es habitant-es, membres d'une association, institutions,...) se réunissent pour définir ensemble des critères qui permettront de choisir les futur-es habitant-es. Dans le cas du projet CALICO, Angela.D, en tant qu'association, a formulé des critères inspirés des grilles de lecture féministes **intersectionnelles*** : l'enjeu était de permettre l'accès au logement à des femmes, personnes précaires, considérées comme d'origine étrangère,... L'**agence immobilière sociale*** *Logement pour tous*, s'est concentrée sur des critères économiques et sur la correspondance entre la typologie de l'appartement et celle du **ménage***. Le groupe de futures habitantes a pu alors décider de privilégier l'accès à un logement pour les personnes âgées. En fonction du contexte et des différentes parties prenantes du projet, ces critères ont plus ou moins été décidés librement.

Attribution de logement et genre

Cette phase débute idéalement avant le dessin architectural des lieux. Si possible, durant cette phase on ne parlera pas encore du logement en tant que tel, mais on centre les discussions autour des besoins des futur-es habitant-es. Ces besoins sont liés aux rôles que ces dernières assument dans la société, à leurs conditions d'existence et aux usages qu'ils-elles peuvent faire de leur logement.

Un projet d'habitat féministe, qui se veut accessible à toutes et tous tiendra compte, dans son règlement d'attribution, d'éléments tels que :

l'accessibilité financière pour des femmes qui travaillent à temps partiel parce qu'elles ont des tâches familiales à assumer ;

un accès à des appartements suffisamment grands pour des familles monoparentales qui n'ont qu'un seul salaire mais qui ont besoin de plusieurs chambres pour se loger ;

des appartements avec plusieurs pièces pour que les femmes âgées isolées puissent accueillir leurs petits-enfants et leur famille. Les âgées aussi tiennent un rôle fondamental dans notre société. Un logement adéquat leur permet d'assumer ce rôle, si elles le souhaitent ;

Intersectionnalité :

Méthodologie sociologique et féministe qui étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans leur imbrication. Il s'agit de tenter de mesurer l'impact de discriminations multiples, notamment de classe, de sexe et de « race » mais aussi de handicap ou d'orientation sexuelle et qui se croisent et parfois se renforcent.

Agences immobilières

sociales (AIS) : Organismes à finalité sociale qui ont pour mission de socialiser une partie du marché locatif bruxellois. Elles gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à faibles revenus.

dans l'idéal, le règlement d'attribution tient compte des trajectoires personnelles et de l'évolution des cycles de vie. Divorce, séparation, arrivée d'un nouvel enfant, enfants qui grandissent ou vieillissement, nous traversons toutes et tous des étapes de vie qui doivent être prises en compte dans les règlements d'attribution afin de ne pas risquer de plonger les habitant-es dans une situation de précarité quand ces événements adviennent.

La question qui se pose est donc de savoir comment le futur projet d'habitat peut soutenir ces rôles et ces conditions d'existence, les faciliter, voire les transformer.

Besoins collectifs vs. besoins individuels

Dans un projet d'habitat collectif, il arrive que les futur-es habitant-es souhaitent choisir leur logement – appartement une chambre, deux chambres, pas de studio, etc. – très tôt dans le processus. Ils ou elles soumettent alors à l'acteur qui porte le projet cette condition pour pouvoir s'y engager. Bien sûr, pouvoir répondre aux besoins individuels est essentiel dans un projet de logement. Mais la difficulté, dans un habitat collectif, c'est de tenir compte aussi des **besoins du groupe d'habitant-es en tant que collectif**. Quels sont les besoins du groupe, ses envies, ses valeurs, etc. ? Travailler sur ces questions permettra de construire les bases communes du projet d'habitat. Tout l'enjeu est d'arriver à combiner les besoins individuels et les besoins collectifs, et d'éviter qu'ils n'entrent en concurrence. Le travail sur les espaces collectifs prend alors toute son importance. Souvent, les futur-es habitant-es se projettent difficilement dans les espaces communs et se focalisent sur le logement individuel. Il faut dire qu'il est difficile d'imaginer les activités faites au sein de son immeuble dans un espace partagé. Nous avons perdu l'habitude de vivre ensemble, cette approche est à construire ou à réapprendre (cf. fiche Accompagnement pédagogique, p. 38).

Construire à partir des espaces communs

Du point de vue du genre, les espaces communs ou partagés sont des « leviers » importants. L'aménagement des espaces consacrés aux tâches du **care*** (buanderie, cuisine, salle de jeux pour les enfants, etc.) peut permettre aux habitant-es de trouver de nouvelles manières de partager des tâches souvent attribuées aux femmes (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48). Les espaces partagés sont aussi des lieux qui favorisent les liens entre voisin-es et participent à la lutte contre l'isolement ou contre les

Care : Peut se traduire par « sollicitude » ou « soin » ou encore « s'occuper de », « faire attention », « prendre soin », « se soucier de ». Joan Tronto définit le care comme une « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

violences (cf. fiche Violences, p. 97). Le choix de ces espaces dépend des valeurs et des activités que les habitant-es veulent partager. Et cela se joue dès le début du projet de logement.

Dans un projet d'habitat collectif féministe, il s'agit donc de penser ces espaces en amont du projet, avant l'attribution des logements personnels et de ne pas considérer ces espaces comme des espaces « résiduels ». Si l'on se retrouve dans une configuration de projet où il n'est pas possible d'influencer l'architecture des logements, il est important de se donner le temps nécessaire pour travailler sur les espaces communs avant de passer à la question du type d'appartement souhaité pour chaque ménage*. Dans cette situation, il est conseillé de travailler sur les besoins du groupe et la manière dont ce dernier organisera la future vie commune dans l'habitat dans son ensemble.

Les documents d'attribution

L'attribution des logements est un processus qui se construit tout au long du projet et qui repose aussi sur un certain nombre de règlements solides et bien ficelés.

Nous renvoyons à deux documents incontournables : **le règlement d'attribution** des logements, c'est-à-dire l'ensemble des critères de sélection des futur-es habitant-es et **la procédure d'attribution** qui concerne plus les différentes étapes qui mènent à la sélection des habitant-es. Si le ou la porteur-euse de projet n'a pas mis par écrit sa propre procédure, il est essentiel de prendre le temps d'élaborer ces deux documents clés.

Sélection des candidat-es

Au sein des règlements d'attribution, il est essentiel d'identifier, outre les critères d'attribution et d'évaluation propres à chaque structure, les personnes chargées de la sélection des candidat-es et celles qui devront prendre la décision finale.

Dans un projet qui n'est pas initié par les futur-es habitant-es, il est préférable que les personnes chargées de la première sélection des candidatures ne souhaitent pas elles-mêmes habiter le logement afin de garantir l'absence de tout conflit d'intérêt. Ces personnes sélectionneront les candidat-es éligibles, sur base de critères quantitatifs ou qualitatifs jugés pertinents. Pour un projet de logement public, on se basera sur les critères déjà établis par la SLRB (Société du Logement de

la Région de Bruxelles-Capitale)^b. Si des critères qualitatifs sont envisagés, comme par exemple la « situation de vulnérabilité », il est primordial de se mettre d'accord au préalable sur les moyens que l'on se donne pour « évaluer » ce critère. Car cela n'est pas toujours évident **d'objectiver une situation de vulnérabilité**. Par exemple, demander aux candidates de « prouver » qu'elles subissent des violences physiques ou psychologiques sans rajouter de la violence à leur situation est impossible.

Cette question des critères est importante et constitue un enjeu de taille car, vu la situation de crise et le manque criant de logements accessibles, le groupe peut être amené à devoir départager entre plusieurs candidat·es en situation de vulnérabilité. Il faut donc bien se mettre d'accord au préalable sur ce qu'on vise à travers ces critères d'accès et quels types de documents ou attestations sont attendus.

Dans ce travail d'élaboration des critères d'accès au logement, il est aussi important d'éviter de reproduire certaines formes de **violences institutionnelles** et/ou de contrôle que peuvent subir les candidat·es en situation de précarité. Il s'agit de tenir compte de critères qualitatifs qu'on sera en mesure d'objectiver, **sans malmenier l'intimité des candidat·es**.

D'autres critères peuvent être pris en compte comme l'origine sociale ou culturelle, le fait d'être valide ou non, l'âge, l'orientation sexuelles, etc. Puisque l'on sait que ces conditions d'existence font obstacle à l'accès au logement, il est intéressant de les intégrer comme critères d'accès.

Une fois les candidatures acceptées par le premier organe de sélection, ce sont les futur·es habitant·es qui devront choisir qui sera leur futur·e voisin·e. Pour cela, il est important de bien préparer les rencontres et les questions à poser aux candidat·es. À la fin de chaque étape, il ne faut pas oublier de donner un retour aux candidats et candidates sélectionnées.

Il peut arriver que plusieurs candidat·es répondent à l'ensemble des critères d'attribution ainsi qu'aux attentes du groupe. **L'ordre chronologique** des demandes pourra alors être un critère d'attribution, sinon, c'est le groupe des habitant·es

^b Les différentes conditions d'admission au logement social bruxellois sont disponibles sur le site internet de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

déjà sélectionné-es qui a le dernier mot. Il devra se réunir le temps qu'il faut pour prendre une décision.

Le cas de la dérogation

Il se peut qu'au bout du processus, un-e ou plusieurs des futur-es habitant-es demande une dérogation aux règlements en vigueur. Il est recommandé que la demande de dérogation soit portée par le groupe entier. Dans le cas de projets financés par une autorité publique, il est bien de rappeler que si une dérogation est envisagée, c'est l'autorité publique qui détient le pouvoir de l'accepter ou la refuser. Avant de s'engager dans une demande de dérogation, il faut du temps pour bien la préparer et indiquer aux futur-es habitant-es qu'il y a un risque qu'elle ne soit pas acceptée, même si le groupe considère qu'elle est justifiée. Si la demande est refusée, il est recommandé de demander à l'autorité qui a émis le refus d'organiser une réunion pour comprendre et discuter des raisons. Ce retour doit être garanti au groupe de futur-es habitant-es.

LES QUESTIONS À SE POSER

Pour l'attribution du logement, il est important de bien ficeler le règlement d'attribution de votre association / organisation, la procédure d'attribution et les mandats des comités en charge.

Voici quelques exemples de questions à se poser au préalable :

1. Comment mon règlement d'attribution prend-il en compte les spécificités des situations de vie des femmes et les valeurs de mon projet ?
2. Comment former les habitant-es chargé-es de la sélection des nouvelles candidatures ?
3. Comment le règlement encadre-t-il des éventuelles demandes de dérogation auprès de l'autorité subsidiante ?
4. Quelles sont les procédures que mon règlement propose si, lors de la vie dans l'habitat, une des femmes montre des difficultés financières ?
5. Comment organiser le processus de sélection des futur-es habitant-es ?
6. Qui attribue les logements ? Est-ce que cette mission est portée par une asbl ? Par le groupe d'habitant-es, par des partenaires institutionnels ?
7. Comment faire dialoguer les critères objectifs (par exemple : adéquation entre revenus et composition de ménage*), et les critères qualitatifs liés aux valeurs du projet ?
8. Comment notre projet de logement et notre règlement d'attribution tiennent-ils compte de la question du cycle de vie, du vieillissement, d'un décès, des enfants qui grandissent ou de l'arrivée d'un nouvel enfant ?

(décision par)
Consentement : Mode de prise de décision dans lequel on valide la proposition si aucun membre n'oppose d'objection raisonnable.

Taux d'effort : Le taux d'effort représente le rapport entre le montant total du loyer et le montant total des ressources du ou de la locataire et permet de connaître le poids de la dépense en logement sur le budget du ménage.

RECOMMANDATIONS

Préparer suffisamment à l'avance les étapes d'attribution des logements.

1. Faire un rétroplanning de l'attribution des logements, en lien avec les différentes phases du projet.
2. Bien comprendre la typologie des logements accessibles, les attentes du groupe, les besoins individuels et collectifs.
3. Si, de par son caractère public, le projet est soumis à certains règlements pour l'attribution (par ex. un ménage isolé ne pouvant pas accéder à un deux chambres), il est conseillé de s'assurer que ces règles soient bien comprises dès le départ pour ne pas créer de faux espoirs.
4. Organiser des ateliers participatifs sur les souhaits, les rêves du groupe et leur correspondance avec les contraintes des institutions impliquées dans le projet. Ces ateliers peuvent prendre différentes formes. L'objectif est de se centrer sur le groupe.
5. Se former aux outils de facilitation et techniques d'intelligence collective afin de procéder à des prises de décision par **consentement***, habitantes comme porteuses du projet.

Le règlement d'attribution des logements et la procédure d'attribution

Avant de procéder à la sélection des candidatures, il est important d'avoir identifié les critères d'attribution objectifs sous forme d'un tableau, par exemple: revenu, composition des **ménages***, absence de conflit d'intérêt, revenus complémentaires. Il arrive que des femmes aient des revenus complémentaires issus de petits boulots informels, ou du soutien de leurs proches. Il est conseillé de discuter à l'avance si ces situations sont prises en compte ou pas.

Définir le **taux d'effort*** acceptable pour la location des logements. Éviter les mauvaises surprises ! Un taux d'effort ne devrait pas dépasser 50 % des revenus de la personne.

Définir les questions à poser lors des entretiens avec le groupe des futur·es habitant·es. Ces questions doivent porter sur la vision commune du projet, l'engagement de la personne, ce qu'elle souhaite apporter, ses qualités et sa contribution au groupe.

L'appropriation des règlements et des procédures

La communication et l'appropriation de la part des futur-es habitant-es du règlement d'attribution et de la procédure d'attribution des logements ne sont pas à négliger. Or, cela prend du temps.

Il est recommandé d'organiser plusieurs séances d'information spécifiques sur le règlement d'attribution. Cela permettra aux futur-es candidat-es d'auto-évaluer si ils-elles peuvent ou pas rentrer dans le projet.

Afin de veiller aux besoins spécifiques des femmes, il est conseillé que ces séances se fassent à différents moments de la journée et de prévoir toujours un babysitting pour les enfants.

Une fois les habitant-es installé-es, il faut les former aux procédures de sélection et aux critères d'attribution des logements afin qu'ils-elles puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Choisir entre deux candidat-es qui répondent à tous les critères

Organiser des rencontres entre les futur-es habitant-es et les candidat-es dans un contexte formel

(In)former les habitant-es afin qu'ils-elles puissent motiver, le plus factuellement possible, leurs décisions et les transmettre aux candidat-es

Prendre le temps de voir ce qu'une décision implique pour le groupe, ce qu'il y a à mettre en place et comment pour qu'elle puisse être assumée collectivement, surtout quand la totalité du groupe n'a pas pu rencontrer les candidat-es.

La demande de dérogation : quand et comment l'envisager ?

S'assurer que les habitant-es portent la demande de dérogation en groupe

S'assurer qu'ils et elles ont bien compris le risque de refus de la part des pouvoirs publics

Le·la porteur-euse de projet doit pouvoir s'engager et les accompagner tout au long de la démarche, qu'elle aboutisse au résultat souhaité ou non, et co-construire la suite du projet en fonction.

ET À CALICO ?

À CALICO, nous avons fait le choix de travailler avec une AIS qui s'occupe de la gestion locative et qui a des critères d'attribution bien précis (un certain niveau de revenu, la composition familiale doit correspondre à la typologie de l'appartement...). En plus des critères européens propres à la subvention UIA, (un certain nombre de personnes de plus de 55 ans pour un logement intergénérationnel), chaque habitat a pu élaborer son propre règlement d'attribution.

Extrait du règlement d'attribution de Angela.D et ordre de priorité d'accès au logement :

- | La candidate est une femme cheffe de famille monoparentale.
- | La candidate fait face/a quitté une situation de violence de genre.
- | La candidate ou un-e membre de son ménage* souffre de problèmes de santé (attestation).
- | La candidate ou un-e membre de son ménage est porteuse d'un handicap (attestation).
- | Le logement de la candidate ne répond pas aux « exigences de sécurité, de salubrité et d'équipement » imposées par le Code bruxellois du Logement (attestation).
- | Le loyer de la candidate dépasse 50% de ses revenus.

| La candidate se trouve dans une situation qui est devenue urgente au moment de la phase d'attribution. Exemples : risque de devoir retourner dans un foyer violent, risque imminent d'effondrement d'un plafond, expulsion, etc. Cette circonstance s'applique aux remplacements et non au premier emménagement de 2021 car les locataires ont été désigné-es dès 2019.

POUR ALLER PLUS LOIN

| Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2017 relatif aux règles applicables aux logements mis en location par certains opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales ;

| Le site internet de l'agence immobilière sociale *Logement pour tous*.

FICHE PRATIQUE

BUDGET SENSIBLE AU GENRE



IDÉES REÇUES

1. Élaborer un budget est un acte neutre.
2. Le budget n'a rien à voir avec le genre.
3. Pour intégrer le genre au programme, il suffit d'ajouter un poste « genre » pour financer les « activités féminines ».
4. Il suffit de diviser le budget à parts égales entre les postes destinés aux hommes et les postes destinés aux femmes.
5. La budgétisation ne concerne que les activités liées aux tâches productives.

PRÉSENTATION DU THÈME

La budgétisation est une étape importante de l'élaboration d'un projet de logement, notamment. Elle intervient en amont du projet, quand les acteurs se réunissent pour estimer ce dont ils auront besoin pour le réaliser. Pour *budgétiser* un projet, leur mission consiste à traduire les objectifs qu'ils se sont fixés en moyens nécessaires pour les atteindre. La budgétisation n'est donc pas une étape anodine, elle traduit les priorités d'actions et sera déterminante dans les futures phases du projet.

Assurer les moyens nécessaires à la participation de toutes et tous au projet collectif

L'idée que les budgets seraient, par nature, « neutres » est très répandue. Pourtant, quand on évalue un projet avec des *indicateurs de genre**, on s'aperçoit qu'élaborer un budget sans tenir compte des inégalités de genre peut avoir des retombées négatives sur les femmes.

Indicateurs de genre :

Les indicateurs de genre tentent de mesurer les changements en ce qui concerne la situation des rapports femmes-hommes dans un projet (ou une société) et sur une période de temps donnée.

Rôles sociaux : Ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut et position sociale.

Travail reproductif : Désigne un travail quotidien, répétitif, pénible, gratuit et souvent invisibilisé qui permet la reproduction de la force de travail : éducation des enfants, travail domestique (nettoyage, cuisine,...), soin aux proches,...

Le risque, en effet, est de bloquer l'accès des publics les plus précaires en général, et des femmes en particulier, au projet, si, en amont, rien n'a été prévu pour financer des services ou des activités indispensables pour déjouer ces obstacles.

Et si les obstacles sont nombreux, ils sont aussi souvent invisibilisés. Dans notre société, **les rôles sociaux* attribués aux femmes pèsent sur leur participation**. Les femmes sont plus souvent chargées du soin de leurs enfants ou d'un proche que les hommes (cf. fiche Care, p. 70). Elles ont moins de temps libre, sont moins disponibles (cf. fiche Temps, p. 87). Et si elles travaillent à temps partiel, leur temps libre est plus souvent consacré au travail du soin ou au travail communautaire.

Les femmes sont aussi **moins mobiles dans la ville**, parce qu'elles sont moins motorisées que les hommes, parce qu'elles se sentent en insécurité dans certains endroits, ou parce que, en dehors de leurs heures de travail rémunéré, elles se déplacent avec leurs enfants. Elles consacrent aussi beaucoup plus de temps à se déplacer pour exercer des tâches liées au **rôle reproductif*** comme aller chercher leurs enfants à l'école, les conduire à d'autres activités, ou s'occuper de leurs parents. On parle de mobilité « zig zag ». Les hommes font quant à eux plutôt des trajets linéaires entre le domicile, le lieu de travail,...

Tout cela a un impact sur l'accès des femmes aux lieux de réunions préparatoires et donc sur leur participation au projet, mais aussi sur leur accès aux sites où un éventuel logement pourrait voir le jour.

Enfin, **la précarité matérielle**, le **manque de ressources sociales** (amis, famille, soutien,...) peuvent peser sur la participation des femmes au projet d'habitat collectif, au même titre que la capacité à prendre la parole en public ou à défendre une opinion dans un collectif.

La budgétisation sensible au genre cherche à déjouer cela en analysant les budgets en fonction de leur impact sur les femmes et les hommes et en prévoyant le financement de ces ressources indispensables pour déjouer les obstacles qui se posent aux femmes.

Répondre aux besoins pratiques* et intégrer les intérêts stratégiques

Le Conseil de l'Europe définit le *budget sensible au genre* ou *gender budgeting* comme :

La « mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans la procédure budgétaire. Ce qui implique une évaluation des budgets existants en incluant une perspective de genre à tous les niveaux de la procédure budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité de genre. »^c

La budgétisation sensible au genre est donc une analyse sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses, de recettes et l'inventaire de **leurs conséquences directes et indirectes sur la situation des femmes et des hommes.**

Il s'agit d'un **processus**. Il n'y a donc pas de recette toute faite : ce processus se construit de manière particulière, pour chaque projet, en fonction de la situation de travail, des moyens disponibles, des objectifs réalisables, des parties prenantes, etc. Cette intégration de la dimension de genre s'effectue à toutes les étapes du cycle budgétaire :

- Les propositions de budgets (ex-ante) ;
- Les dépenses (ex-nunc) ;
- L'évaluation et le contrôle de l'argent dépensé (ex-post).

L'enjeu est donc double :

à la fois de tenir compte des *besoins pratiques** que pourraient avoir les femmes et leur attribuer un budget de manière à y répondre dans le projet. Par exemple, un projet d'*habitat groupé** exige de nombreuses réunions. Un budget sensible au genre prévoira un poste pour financer une garderie pour les enfants durant ces séances.

Mais également, d'intégrer le genre de manière transversale au budget, y compris dans des postes alloués à des activités qui paraissent « neutres ». Il s'agit alors d'intégrer les *intérêts stratégiques** féministes au projet, en vue d'une transformation sociale vers l'égalité des hommes et des femmes. Par exemple,

Besoins pratiques :

Liés aux conditions de vie, les besoins pratiques sont les nécessités immédiates que les femmes perçoivent en matière d'accès au logement, aux soins de santé, à l'eau, à la nourriture,... Ils peuvent généralement être satisfaits par des apports matériels sans modifier forcément les situations d'inégalité, contrairement à la satisfaction des intérêts stratégiques.

Habitat groupé :

Forme de logement collectif où différents ménages décident de vivre ensemble, entre espaces privés et espaces communs, partageant généralement des valeurs communes et/ou un projet commun

Intérêts stratégiques :

Il s'agit de ce dont les femmes ont besoin pour progresser en matière de statut social et d'égalité. La satisfaction des besoins stratégiques tend à réduire les inégalités (contrairement à la satisfaction des besoins « pratiques »), réduction des inégalités salariales, des violences faites aux femmes, de la répression politique,...

^c Division générale des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. *L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire: rapport final du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire* (EG-S-GB), 2005.

le budget peut prévoir la formation des femmes à la lecture des comptes de l'habitat collectif afin de leur donner les outils de compréhension nécessaires pour prendre des décisions sur les dépenses à affecter pour différentes activités.

Il ne s'agit pas simplement d'ajouter un poste « genre » au budget pour financer des activités dites féminines, ou de financer des activités « masculines » et « féminines » à parts égales. L'enjeu est plutôt d'intégrer, de manière transversale, une analyse du genre à chaque étape du projet afin d'identifier les besoins nécessaires à la participation de toutes et tous dans la mise en œuvre d'un projet en tenant compte des lacunes dont chacune peut souffrir à cause du sexisme, du racisme, de la pauvreté,...

Gestion, coordination et philosophie du projet

Monter un projet de logement exige beaucoup de moyens et d'investissement notamment en termes de gestion quotidienne et de coordination. Lors de la budgétisation, il faut parvenir à prévoir suffisamment de temps et de ressources pour assurer cette dimension du projet. Au-delà de la gestion et de la coordination, on oublie souvent de prévoir également le temps et les ressources nécessaires à **un aspect plus philosophique et politique de la mise en œuvre du projet** comme des formations, des ateliers de discussions et d'échange. Ce poste est pourtant fondamental car il permet d'accompagner les différentes parties prenantes en vue de répondre à des questions plus abstraites, philosophiques, et cependant essentielles à la mise en œuvre du projet de logement telles que : Qu'est-ce que c'est notre habitat collectif ? Quelles sont nos valeurs communes ? Quels modèles de propriété souhaitons-nous ? Que partageons-nous ou pas ? Comment souhaitons-nous vivre ensemble ? Comment déjouer les inégalités qui peuvent exister entre nous ?

Partir des besoins, tenir compte des rôles sociaux

Construire un budget sensible au genre, c'est donc à la fois intégrer au budget des postes pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, mais également tenir compte de manière transversale des inégalités sociales dès l'amarce du projet. Cela implique d'examiner les budgets et leurs répercussions selon les sexes, les normes et les rôles qui sont associés aux femmes et aux hommes. Par exemple, un budget sensible au genre peut comptabiliser la valeur du **travail gratuit** (travail du soin ou bénévolat) majoritairement assuré par les femmes au sein des projets de logement et prévoir des

moyens pour décharger les femmes de certaines tâches que les rôles sociaux* leur attribuent. Un budget sensible au genre tient également compte du fait que l'argent, le temps, la mobilité, l'aisance à l'oral, la maîtrise des méthodes de gouvernance, font partie des ressources nécessaires pour prendre part à un projet collectif de logement et que tout le monde ne dispose pas de ces compétences ou ressources de manière égale, mais que certaines d'entre elles peuvent s'acquérir.

Il s'agira donc, dans la construction du budget, de trouver des moyens d'y pallier, en prévoyant des outils spécifiques pour se former, en libérant du temps par l'organisation de garderies, en externalisant certaines tâches, etc.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Comment les décisions sont-elles prises pour recueillir et dépenser les fonds ? Selon quels critères ? Avons-nous tenu compte des inégalités de genre dans les modalités de prise de décision et dans le choix des critères ?
2. Au sein de ce projet de logement, quels seraient les besoins spécifiques des femmes pour chaque étape du projet ? Avons-nous prévu un budget pour y répondre ?
3. De manière générale, à chaque étape et pour chaque activité, quels seraient les obstacles que pourraient rencontrer les femmes qui souhaitent prendre part au projet (en termes de finance, temps, mobilité, prise de décision, etc.) ? Avons-nous tenu compte des moyens nécessaires pour déjouer ces obstacles ?
4. Avons-nous comptabilisé le temps de travail bénévole nécessaire à la mise en œuvre du projet ?
5. Quelles sont les fonctions bénévoles demandées ? Qu'avons-nous mis en place pour que cela ne pèse pas spécifiquement sur les femmes ?
6. Quelles sont les fonctions liées au travail du soin demandées ? Qu'avons-nous prévu pour assurer la distribution égalitaire de ce travail entre les femmes et les hommes ?
7. Au-delà des missions techniques liées à la mise en œuvre du projet, avons-nous consacré un budget pour développer la dimension politique et philosophique du projet (les valeurs, les grilles de lectures, les missions, etc.) ?
8. Avons-nous construit des indicateurs de genre* pour mesurer l'impact du budget sur les femmes ? Les activités financées ont-elles touché les hommes et les femmes de la même manière ? Les hommes et les femmes ont-ils autant participé aux activités proposées ?

RECOMMANDATIONS

1. En amont de la budgétisation, identifier les inégalités que peuvent rencontrer les femmes au sein d'un projet de logement. Identifier les objectifs de ce projet en commençant par analyser les besoins et ressources nécessaires aux personnes qui subissent le sexisme mais aussi le racisme et la pauvreté, de manière générale, pour prendre part au projet de logement.
2. Identifier les ressources nécessaires à la participation des femmes pour chaque étape de l'élaboration du projet de logement, de la conception du groupe à la gouvernance de l'habitat.
3. Être attentif·ves aux ressources souvent invisibilisées et pourtant indispensables pour avoir accès aux activités et services proposés (le temps, la disponibilité, l'argent, la mobilité, la capacité à prendre la parole, à décider, etc.)
4. Valoriser et visibiliser le travail de soin non rémunéré dans la budgétisation. Comptabiliser dans le budget le temps de travail gratuit nécessaire à la mise en œuvre du projet. Faire un rétroplanning des tâches et indiquer qui en sera responsable, quand et comment : cela contribue à visibiliser les tâches invisibles. Prévoir une évaluation avec des indicateurs construits sur les grands enjeux liés à l'égalité entre les hommes et les femmes (*indicateurs de genre**) pour faire le point sur les effets différenciés des budgets selon le genre et en rendre compte.
5. Prévoir le temps et les ressources nécessaires pour l'accompagnement et la formation de toutes les parties prenantes (groupe d'habitant·es, mais aussi employé·es, bénévoles, partenaires, etc.).
6. Prévoir du temps et les ressources nécessaires à la gestion quotidienne et globale du projet. Prévoir également le temps et les ressources nécessaires à l'aspect philosophique et politique de la mise en œuvre du projet.

ET À CALICO ?

CALICO porte, dès le départ, le genre et le *care** dans ses priorités, à travers l'engagement de Pass-age et de Angela.D dans le projet. Dès la phase d'élaboration sur papier (lors de la réponse à l'appel d'offre), des livrables consacrés à la question du genre étaient prévus : formation, accompagnement, construction d'outils, construction d'indicateurs d'évaluation, élaboration de recommandations permettant l'intégration du genre dans le projet. Ce guide pratique, par exemple, fait partie des livrables prévus dès la conception du projet.

Dans la gestion quotidienne du projet, Angela.D organise systématiquement des réunions à des heures qui conviennent aux femmes, en fonction de leurs emplois du temps et engage un-e baby sitter pour s'occuper des enfants.

POUR ALLER PLUS LOIN

Division générale des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.
L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, EG-S-GB, 2005.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Jeroen Decuyper,
Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting au sein de l'administration fédérale belge, IEFH, 2010.

Le Monde selon les Femmes,
Budgétisation sensible au genre, vidéos disponibles sur le site du Monde selon les femmes.

FICHE PRATIQUE

CARE

IDÉES REÇUES

1. C'est naturel pour les femmes de prendre soin des autres, elles sont naturellement maternelles.
2. Prendre soin des autres ne demande pas de compétences.
3. Les seules personnes à avoir besoin de soins sont celles qui sont dépendantes des services d'autrui, comme les personnes plus âgées et plus vulnérables.
4. À la maison, on ne travaille pas, on se repose.
5. Entretenir un logement ce n'est pas du travail.
6. Le travail reproductif* et le travail rémunéré sont indépendants l'un de l'autre.



PRÉSENTATION DU THÈME

Les politologues féministes Joan Tronto et Berenice Fisher ont défini le care comme :

« Une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. »^d

Le care comprend donc l'ensemble des actions et des travaux qui visent **l'entretien ou la reproduction d'un monde commun**. Le care comprend une multitude de tâches: le soin aux autres, l'écoute active, le ménage, la cuisine, le linge, l'éducation des enfants, l'entretien du potager etc.

Un partage inégalitaire des tâches du care

Le care* renvoie donc aux tâches quotidiennes qui sont souvent réalisées au sein du logement, ou à l'extérieur, dans des

En Belgique,
81 %
 des femmes
 belges
 effectuent
 quotidiennement
 des tâches
 domestiques,
 contre
33 %
 des hommes
 belges.^e

^d Fisher Berenice et Tronto Joan, *Toward a Feminist Theory of Caring* in E Abel et M Nelson (éds), *Circles of Care*, SUNY Press, 1990.

hôpitaux, des crèches, des services de repassage, de nettoyage, etc. Qu'il soit rémunéré ou gratuit, effectué au sein du foyer ou à l'extérieur, il faut souligner que le travail du care se présente de manière inégalitaire dans notre société: il est **majoritairement assuré par les femmes**.^e

En plus de cette division genrée, **le travail du care est aussi traversé par les rapports sociaux* de classe et de « race »***.

En effet, au sein de la cellule familiale, le travail du care est majoritairement à la charge des femmes et des filles du foyer. Et lorsqu'il est *externalisé*, c'est-à-dire que quelqu'un de l'extérieur au foyer est payé pour assurer ces tâches au sein du logement, ce sont majoritairement des femmes, d'origine étrangère et pauvres qui se retrouvent dans ce secteur.

C'est sans doute ce qui explique pourquoi le travail du care, quand il est spécialisé et associé au secteur médical, devient certes plus visible dans la société mais reste encore essentiellement féminin et moins bien payé que les postes occupés par les hommes dans ce même secteur.

Le care est politique

Le *care* se rattache donc à la division sociale, sexuelle et internationale du travail: il est historiquement assigné aux femmes, pauvres et issues de pays dits du Sud. C'est-à-dire que des femmes nées dans des pays étrangers viennent dans ce qu'on appelle les Pays du Nord pour travailler dans le secteur du soin. Elles sont gardiennes d'enfants, femmes de ménage, aide familiales, infirmières, accompagnatrices de personnes âgées, etc. Leurs tâches sont essentielles pour faire tourner la société. Pourtant, elles travaillent dans des conditions difficiles et précaires (contrats flexibles, cumuls de contrats à temps partiels, contrats intérimaires...) et sont mal payées. **Le travail du care reste invisibilisé et dévalorisé.**

Le partage genré, l'invisibilisation et la dévalorisation de ces tâches et les conditions de travail des travailleuses dépendent de l'organisation de notre société que l'on peut choisir de transformer. Pour toutes ces raisons, **le travail du care est aussi un enjeu collectif et politique.**

Rapports sociaux:

Les rapports sociaux sont à définir ici en tant que rapports de pouvoir ou comme les définit Danièle Kergoat comme « relations antagoniques entre deux groupes sociaux, établies autour d'un enjeu ».

« Race »: Il ne s'agit bien sûr pas de renvoyer à une réalité biologique, mais à une invention sociale, historique, économique et politique. Le terme de « race » est à comprendre comme une production sociale créée par le racisme.

^e IEFH, « La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale encore fortement marquée par le genre », Communiqué de presse, Bruxelles, 29 octobre 2020. Disponible sur le site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

**(Architecture)
androcentrique/
androcentrée :**

Qui prend l'homme comme standard de référence. L'architecture androcentrique est une architecture conçue à partir du point de vue, des besoins et des usages des hommes.

Les tâches du care dans le logement

Il est donc faux de dire que le lieu de travail est l'espace public, et que l'espace privé est le lieu du repos et des loisirs. Dans le logement, les femmes travaillent, qu'elles fassent partie de la famille ou qu'elles soient extérieures à celle-ci. Le logement est donc aussi un lieu de travail. Depuis plusieurs années, des féministes, architectes, urbanistes, ont travaillé sur **les liens entre l'aménagement spatial et le partage inégalitaire des tâches du care**. Elles dénoncent, notamment l'architecture **androcentrique***, qui ne tient pas compte des activités dites féminines (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48). Elles rappellent l'importance de prévoir un aménagement pour ces activités au sein du logement (espaces de rangement, cuisines, buanderies, etc.), comme à l'extérieur de la maison (accès aux services liés au soin dans la ville).

Par exemple, l'architecte argentine Zaida Muxí Martínez interroge les normes masculines implicites prégnantes dans l'aménagement des logements. Cette dernière a publié une série de recommandations pour une maison non-hiérarchique et **non-androcentrique*** sous forme d'un guide à destination des architectes et aménageurs^f. Elle part du principe que **la répartition des espaces au sein des foyers reflète la division sexuelle traditionnelle du travail**, avec ses hiérarchies implicites, qui place les femmes dans des relations de subordination par rapport aux hommes. Par exemple, les espaces traditionnellement réservés aux femmes, comme les cuisines ou les buanderies, ont été et restent en grande partie des espaces fermés, avec une répartition qui n'invite pas les autres membres de la famille à partager leur travail.

L'architecte appelle à une politique du logement et de l'aménagement qui tienne compte de la perspective de genre, ce qui implique notamment de considérer les espaces correspondant aux tâches ménagères comme des espaces facilitant la participation de tous les membres du **ménage*** aux tâches de la maison. Il s'agit également de réfléchir à l'organisation de la vie quotidienne, l'utilisation des espaces, les rôles traditionnels et la diversité des besoins des différents membres qui composent le ménage.

^f Muxí, Zaida. *Recomancions per a un habitatge no jeràrquic ni androcèntric*, Institut Català de les Dones, 2009.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Comment prenons-nous en compte la question du care dans la conception du logement ?
2. Que mettons-nous en place pour assurer une répartition plus juste des tâches du care entre les hommes et les femmes au sein du logement ?
3. Dans mon habitat collectif, y-a-t-il des tâches du care (par exemple, le nettoyage des espaces communs ou l'entretien du jardin) qui sont externalisées ? Si oui, quelles sont les conditions de travail de ces employé-es ?
4. Que mettons-nous en place pour garantir que les tâches liées à l'entretien des espaces gérés par les habitant-es, soient partagées de manière égale ?
5. Quelles actions mettons-nous en place pour permettre aux personnes – majoritairement les femmes – qui s'occupent aussi du travail du care de pouvoir participer aux activités collectives du groupe ?

RECOMMANDATIONS

1. Visibiliser les tâches du care et les reconnaître comme un travail, une activité au bénéfice de la vie en collectif.
2. Questionner la gouvernance sous le prisme du care pour remettre en cause les idées reçues et les façons de faire habituelles qui pèsent souvent sur les femmes (répartitions des tâches, organisation, garde d'enfants, etc.).
3. Mutualiser des espaces de travail du care au sein de l'habitat (ex. espaces communs pour les enfants, buanderie commune, etc.).
4. Partager équitablement les tâches au sein du logement entre les personnes, quels que soient leur genre ou leur niveau de qualification.
5. Valoriser le travail fait par les travailleur-euses domestiques et leur assurer des conditions de travail dignes.
6. Développer une attention au care à différentes échelles de l'habitat : je prends soin de mon logement, de mes proches, de mon voisinage, de l'environnement.

ET À CALICO ?

Le care est au cœur du projet CALICO. Cela se retrouve dans différentes dimensions (l'infrastructure, l'accompagnement, les activités,...) et à différentes étapes du projet.

CALICO est destiné aux personnes vulnérables sur le marché du logement à Bruxelles : familles monoparentales, aîné-es, isolé-es, femmes.

un groupe de travail care s'est constitué dès le début du projet avec les habitant-es de CALICO. Dans un premier temps pour définir ensemble la notion de care telle qu'elle sera appliquée dans CALICO. Ensuite afin de réfléchir à des pistes d'actions concrètes à mettre en place au sein de l'habitat collectif autour du soin aux autres et du soin de soi.

Pass-age comprend une maison de naissance et de mourance ainsi que dix logements occupés par des habitant-es s'engageant à s'investir dans ces deux structures ouvertes aussi au quartier.

Angela.D a fait un travail de sensibilisation et de formation par rapport aux stéréotypes liés aux tâches domestiques et à la visibilisation et reconnaissance de ce travail auprès du groupe d'habitant-es et des partenaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

Tronto Joan, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care* (préface inédite de l'auteure), Paris, La Découverte, 2009.

Bienaimé Charlotte, *Qui gardera les enfants ? Nounous et travailleuses domestiques*, podcast arte radio, février 2018.

FICHE PRATIQUE

CO-CONSTRUCTION ET PARTENARIAT



IDÉES REÇUES

1. Un projet d'habitat rassemble plusieurs acteurs avec un seul et même intérêt : faire du logement.
2. L'interaction avec les partenaires ne doit pas mettre en cause certains aspects de mon projet.
3. Dans un projet collectif, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il faut donc apprendre à avancer seul.e.
4. Toutes les parties prenantes d'un projet collectif disposent de la même quantité de temps, d'information, d'argent à consacrer à sa réalisation.
5. L'approche féministe dans un projet collectif relève des opinions individuelles des participant-es qui la portent, elle n'a pas de méthodologie, des outils ou des pratiques spécifiques à elle-même.
6. Les questions liées au genre et aux inégalités sociales doivent seulement être traitées dans des espaces spécifiques de type groupe de travail.

PRÉSENTATION DU THÈME

Si la plupart des habitats collectifs sont initiés par des habitant-es qui montent un projet en toute autonomie, certains se construisent en partenariat avec d'autres acteurs, initiateurs ou non. Ces projets peuvent prendre des formes particulièrement variées : accession, logement social, coopérative,... et revêtir des objectifs tout aussi divers.

Partenaires d'un habitat collectif

Parmi les partenaires, on trouve des professionnel-les et institutions présentes aussi dans des projets d'habitats « classiques » : architectes, banques, notaires, entreprises de construction ou de rénovation,... Mais, dans un projet d'habitat

Agences immobilières sociales (AIS) : Organismes à finalité sociale qui ont pour mission de socialiser une partie du marché locatif bruxellois. Elles gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à faibles revenus.

Habitat groupé : Forme de logement collectif où différents ménages décident de vivre ensemble, entre espaces privés et espaces communs, partageant généralement des valeurs communes et/ou un projet commun.

collectif, il peut s'agir aussi de pouvoirs publics (communes, région, etc.), d'un opérateur local actif dans le domaine du logement (société de logement de service public (SLSP), association de promotion au logement (APL), **Agences immobilières sociales (AIS) ***, Fonds du logement,...), d'acteurs issus du secteur associatif (asbl, coopératives, collectifs militants), ou encore de structures accompagnatrices. Comme l'habitat collectif type **habitat groupé*** est encore expérimental en Belgique et que les banques peuvent se montrer frileuses envers ce type de projet, les partenariats avec des acteurs institutionnels peuvent d'une certaine manière apporter crédibilité et légitimité au projet et en faciliter l'accès en mettant à disposition du groupe d'habitant·es du foncier à un prix inférieur à celui du marché.

De manière à garantir **l'égalité de genre** dans le projet, il semble indispensable que le partenariat compte au moins un acteur ayant une **expertise** en la matière. L'idéal étant d'inclure cette question dès le départ au moment de constituer le partenariat porteur du projet afin de l'intégrer dans le choix du terrain, la conception du logement (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48) lorsqu'il s'agit de définir le profil des **ménages*** susceptibles de s'inscrire dans le projet (cf. fiche Attribution de logement, p. 54), le type d'accompagnement des habitant·es (cf. fiche Accompagnement pédagogique, p. 38), ou encore la gestion de l'habitat (cf. fiche Gouvernance dans l'habitat, p. 82).

Co-construction

Ces partenaires ont tous des sensibilités, des intérêts, des stratégies et des points de vue différents. Néanmoins, pour des projets à vocation sociale, la co-construction est une nécessité. La **concertation** entre les partenaires ne se limite pas à rassembler les moyens financiers, matériels et humains pour mener à bien le projet, mais aussi à définir ensemble les objectifs poursuivis via le projet.

La co-construction consiste à :

- | favoriser l'implication de chacun·e dans le processus, construire le projet ensemble plutôt que chacun·e de son côté ;
- | combiner les intérêts personnels, les intérêts des autres partenaires, et l'intérêt collectif ;

en bref, en un processus coopératif, linéaire et transversal, fait d'allers-retours entre les différents acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, d'ajustements et de remises en cause.

Un projet co-construit s'enrichit dès lors de la **complémentarité des compétences** des différents partenaires: compétences techniques, en insertion sociale, en dynamique de groupes, en matière de genre,... Mais il sera potentiellement confronté aussi à certaines difficultés, de type technique, organisationnel ou philosophique.

Il faut ainsi tenir compte du fait que la capacité des différents points de vue à être pris en compte dépend en partie de rapports de pouvoir au sein du partenariat et de l'habitat, ce qui limite de fait la portée de cette co-construction.

Une **bonne gouvernance** est particulièrement essentielle à l'égard d'un partenariat constructif. Il s'agit de veiller à bien définir le rôle des différents partenaires ainsi que des personnes mandatées pour les représenter. Ces dernières se doivent de remplir certains critères comme l'attrait pour le projet, la disponibilité, la légitimité, le pouvoir de prendre des décisions en réunion,...

Il en va de même en ce qui concerne une **bonne communication** à chaque phase du projet. Les partenaires doivent pouvoir exprimer librement leurs ressentis, leurs opinions divergentes, leurs suggestions. L'autocritique et la remise en question implique une confiance réciproque et la capacité de chaque partenaire à accepter la critique constructive des autres partenaires sans se sentir agressé-e ou jugé-e.

Une certaine méfiance réciproque entre partenaires (celles et ceux issu-es du milieu associatif et les acteurs institutionnels par exemple ou encore entre habitant-es et partenaires) peut potentiellement paralyser le projet. Les démarches qui exigent un changement de perspective de l'autre sont d'autant plus susceptibles de rencontrer des **résistances**. En ce sens, la construction d'un projet d'habitat féministe à proprement parler peut s'avérer compliqué avec des partenaires qui n'ont potentiellement pas les mêmes exigences ou priorités. Il pourrait dès lors paraître plus facile de s'associer à des groupes ou associations pour lesquelles la question du genre fait partie de

l'objet social. Or, il ne faut pas perdre de vue que les différentes compétences des partenaires et leur complémentarité enrichissent le projet de logement et sont nécessaires au montage du projet.

Il s'agit plutôt d'analyser la nature de ces résistances pour pouvoir les dépasser, ce qui nécessite beaucoup de communication, de la pédagogie et du temps (cf. fiche Gouvernance dans l'habitat, p. 82, fiche Accompagnement pédagogique, p. 38 et fiche Temps, p. 87). Concrètement, le partage de connaissances et de compétences peut se faire via des représentant-es des différents partenaires dans des groupes de travail et via des formations à destination des autres partenaires et des habitant-es (cf. fiche Accompagnement pédagogique, p. 38).

Enfin, il s'agira d'identifier les besoins de ces partenaires, mais aussi et avant tout des habitant-es. Un projet de logement féministe, ou du moins qui intègre la question du genre, se doit de veiller à ce que les besoins des femmes soient pris en compte et ce de façon transversale et à chaque étape du projet, de la conception du logement à la gestion de l'habitat (cf. fiche Budget sensible au genre, p. 63).

Participation des habitant-es

La **dimension participative** peut concerner plusieurs étapes du projet selon l'importance que l'on veut accorder à la co-construction du projet avec les futur-es habitant-es.

Cependant, il semble important de construire les fondations du projet avant de constituer et d'impliquer un groupe de personnes, surtout si elles sont fragilisées, afin de donner de la crédibilité au projet, de susciter l'envie de le rejoindre et enfin d'éviter des déceptions ou frustrations. En effet, la phase d'initiation et de préparation du projet peut non seulement accaparer beaucoup de temps, mais aussi avoir un effet démobilisateur ou finir par ne pas aboutir au projet de logement parce qu'un partenariat n'arrive pas à fonctionner, à cause d'une impossibilité de trouver le terrain, le bâtiment ou encore le (s) logement (s) adéquats, etc.

La place que l'on souhaite accorder à la **co-construction** devra par contre se réfléchir dès le début : quel type d'implication lors de la phase de construction ou rénovation, à quel stade (gros œuvre ou travaux de finition), quel type d'accompagnement

veut-on mettre en place, etc.

Il s'agit, par exemple, de veiller à ce que les femmes soient impliquées dans le suivi de chantier. Il peut dès lors être utile de leur apporter certains outils pour la compréhension de la lecture des plans (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48). Il en va de même en ce qui concerne les questions de gouvernance (cf. fiche Gouvernance dans l'habitat, p. 82) pour la gestion de l'habitat, et d'autres questions spécifiques. C'est là que les compétences respectives des différents partenaires s'avèrent des plus enrichissantes.

Les partenariats peuvent en effet constituer des éléments de transformation pour les groupes d'habitant·es et les individus qui les composent, dans une logique de formation, d'éducation populaire et féministe* ou d'empowerment*.

Un des grands défis pour des projets partenariaux d'habitats collectifs en général et féministes en particulier, est de dépasser la phase de l'expérimentation et de s'inscrire dans des dispositifs traditionnels comme la production de logements sociaux et d'intégrer le genre à l'intérieur de ces dispositifs, avec des partenaires dans la construction et la gestion du projet de logement.

Éducation populaire

féministe : L'objectif de l'éducation populaire est la transformation d'une réalité sociale soumise au système patriarcal, capitaliste et raciste, grâce à l'action éducative, origine et terrain de croissance du pouvoir, afin de transformer la passivité en action et conscience.

Empowerment : Que l'on peut traduire par « autonomisation », ou le renforcement du pouvoir des femmes, est un processus par lequel des personnes prennent le contrôle de leurs vies, définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Que faisons-nous pour créer une ambiance d'écoute, de bienveillance et de respect entre partenaires ?
2. Quels moments/espaces de partage de connaissances entre partenaires avons-nous créés dans le projet ?
3. Comment avons-nous organisé le projet de façon à faire participer tout le monde ?
4. Que mettons-nous en place pour travailler avec des missions et des intérêts différents ?
5. Quels sont les apports de chaque partenaire au projet de logement ? Comment nous sommes-nous organisés pour travailler ensemble et valoriser les expertises des un-es et des autres ?
6. Comment les habitant-es sont-ils et elles intégrés-es à la construction du projet ?
7. Comment anticipe-t-on la gestion des dynamiques de pouvoir et des intérêts divergents entre les parties prenantes du projet ?
8. Quelles sont les forces et les moyens de chacun-e des parties prenantes ? Comment rééquilibrer les écarts ?

RECOMMANDATIONS

1. Intégrer au sein du partenariat un acteur ayant des compétences en matière d'égalité de genre.
2. Se remettre en cause, être disposé-e à faire des compromis, à remettre en question certains aspects de son projet.
3. Tenir compte des éventuels rapports de pouvoir au sein du partenariat et de l'habitat.
4. Veiller à bien définir le rôle des différents partenaires ainsi que des personnes mandatées pour les représenter.
5. Créer des espaces où, dans un climat de confiance, les partenaires peuvent exprimer librement et sans jugements leurs ressentis, leurs opinions divergentes, leurs suggestions.
6. Identifier les besoins des différents partenaires et des habitant-es ainsi que leurs valeurs et visions.
7. Veiller à ce que les besoins des femmes en particulier soient pris en compte et ce de façon transversale et à chaque étape du projet, de la conception du logement à la gestion de l'habitat.
8. Créer des moments d'échange de compétences et de connaissances entre parties prenantes du projet : modules de formation, journées thématiques, etc.

ET À CALICO ?

Le projet CALICO est particulièrement emblématique à cet égard. En effet, il réunit pas moins de dix partenaires : pouvoirs publics, acteurs issus du monde associatif et militant, université, **agence immobilière sociale***, mais aussi technicien·nes, architectes, entreprise de maîtrise d'ouvrage, etc. Chaque projet d'habitat a ses objectifs et enjeux.

Concrètement, les chargé·es de projet des associations CLTB, Pass-ages et Angela.D ainsi que Bruxelles logement se sont réuni·es sur une base hebdomadaire autour de questions portant sur la coordination du projet, ou sur l'accompagnement des habitant·es. Le fait que chaque partenaire soit déjà fort accaparé par les engagements touchant son projet social ainsi que le contexte de confinement n'ont pas facilité les choses, notamment en ce qui concerne l'organisation des ateliers prévus au départ par Angela.D pour intégrer et sensibiliser à la question du genre l'ensemble de l'habitat collectif CALICO. Mais c'est aussi cela un projet d'habitat : s'adapter aux urgences de chacun·es. Cependant, de nombreux aspects du projet ont été traités de manière transversale et ont reçu le soutien d'un ou plusieurs partenaires via leur expertise : Angela.D a été consultée en matière d'égalité (partage de certains outils de communication inclusive p.ex.), le CLTB pour son expertise sur le logement (aide à la construction du règlement d'attribution des partenaires logement p.ex.) et Pass-ages pour les questions liées au care.

Dès le début, se sont par ailleurs organisées des assemblées générales des habitant·es et se sont mis en place différents comités (gouvernance, care,...) sous l'impulsion et avec l'appui des chargé·es de projet. Dans un deuxième temps, se sont constitués des groupes de travail (nettoyage, technique, fête/convivialité) dans une dynamique de coconstruction à la fois avec les partenaires et les habitant·es.

POUR ALLER PLUS LOIN

Foudriat Michel, « Définition et dimensions de la co-construction », in Foudriat Michel (dir.) *La co-construction. Une alternative managériale*, Rennes, Presses de l'EHESP, Politiques et interventions sociales, 2019.

Bacqué Marie-Hélène, Biau Véronique et al., « Habitat alternatif, un nouveau jeu partenarial ? », in Chombart de Lauwe, Pascal. *Le projet négocié*, PUCA, 2012.

Akrich Madeleine, « Co-construction », in Casillo I., (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

FICHE PRATIQUE

GOUVERNANCE DANS L'HABITAT

IDÉES REÇUES

1. Un habitat collectif, ce n'est pas comme une entreprise ou une association : la gouvernance s'y fait de façon informelle et spontanée.
2. La gouvernance partagée/collaborative, ça veut dire que tout le monde décide de tout, tous-tes ensemble.
3. L'égalité dans la gouvernance est une question de bon sens.
4. La gouvernance partagée, cela signifie que tout le monde fait ce qu'il ou elle veut.
5. Une gouvernance partagée prend encore plus de temps et est inefficace (réunions longues et laborieuses).
6. Un fonctionnement horizontal, sans cheffe, n'est pas possible dans un grand groupe.
7. Si le fonctionnement collectif est informel, il sera horizontal.
8. Tout le monde n'est pas capable de prendre des décisions, seul-es les professionnel·les le sont.



PRÉSENTATION DU THÈME

La **gouvernance** renvoie à l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire à la manière dont sont prises les décisions qui auront un impact sur le groupe.

La réflexion autour de la gouvernance est essentielle pour faire aboutir le projet qui nous réunit. Si l'on veut construire un projet d'habitat collectif pérenne, sans s'éloigner de la philosophie de départ, il s'agit de penser et d'organiser ce collectif, de se donner les moyens de se concentrer sur l'organisation, les processus et les fonctionnements qui mèneront à bien le projet dans lequel on s'implique.

La gouvernance peut prendre la forme d'une structure de type pyramidale avec une distribution du pouvoir hiérarchisée: par exemple, un groupe de personnes ou une personne décide et d'autres exécutent. Mais dans le cas d'un projet d'habitat collectif, on privilégiera une gouvernance dite « partagée ». C'est ce qui est le plus pertinent, en effet, pour parvenir à vivre ensemble et à se sentir tous et toutes chez soi.

Il s'agit de réfléchir et d'organiser un fonctionnement collectif pour faire vivre ce projet d'habiter ensemble. Autrement dit, un mode de gouvernance partagée requiert d'établir certaines règles (qu'elles soient relationnelles ou organisationnelles), nécessaires pour pouvoir fonctionner de façon horizontale (non hiérarchique), efficace et respectueuse. Ce sont ces règles qui permettent de répondre aux problématiques et questions que posent tout projet collectif.

D'un point de vue féministe, la gouvernance cherche à niveler les rapports de domination, en répartissant les pouvoirs et les responsabilités entre les différents membres du groupe. Néanmoins, pour qu'elle soit effective, il faudra particulièrement porter attention :

aux besoins spécifiques des différentes personnes ou groupes de personnes pour que chacun-e puisse participer pleinement à la gouvernance de l'habitat collectif. Comment ? Notamment en s'organisant collectivement pour la garde des enfants, ou pour la préparation des repas lors des moments de réunions.

à ne pas reproduire les stéréotypes de genre qui confortent, dans l'inconscient collectif, les systèmes de domination. Par exemple, en veillant à ce que chacun-e puisse s'exprimer, en faisant tourner la parole, en soutenant les personnes qui se sentent moins à l'aise pour parler dans un groupe, en faisant tourner les rôles (prise de notes, logistique, facilitation,...).

à accueillir avec **bienveillance** les demandes, si elles apparaissent, d'**espaces de mixité choisie** ou de **non mixité***, dans certains groupes de travail. Malgré la bonne volonté de tous·tes, certaines difficultés liées à des inégalités structurelles (sexisme, racisme, capitalisme, **validisme***...) ne peuvent s'énoncer et s'exprimer qu'entre personnes concernées. Ces groupes de travail peuvent permettre de conscientiser la dimension **systémique*** de certains problèmes et de réfléchir à des solutions concrètes qui font sens pour les personnes concernées.

Non-mixité et mixité choisie

choisie : Outil militant consistant à organiser des rassemblements réservés aux personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme opprimés ou discriminés. Les personnes considérées appartenir à un groupe social dominant ne sont pas conviées, afin de ne pas reproduire des schémas de domination sociale.

Validisme : Également appelé « capacitisme », le validisme est un système d'oppression qui discrimine et infériorise les personnes porteuses d'un handicap, considérant les personnes valides comme la norme sociale

Systémique : Qui est profondément ancré dans un système économique, politique, social, dans une société. Qui fait pleinement partie du mode de fonctionnement de ce système. Il s'agit de considérer et d'appréhender le problème dans son ensemble.

à veiller à ce que l'intérêt commun ne défavorise pas systématiquement certaines personnes ou groupes de personnes. Il existe dans l'habitat collectif, comme dans la société, des intérêts contradictoires qui sont parfois irréconciliables. Certaines décisions, même si elles sont prises de façon horizontale, pourront parfois favoriser certaines personnes au détriment d'autres. Il faudra donc veiller à ce que les arbitrages ne soient pas systématiques et soient globalement satisfaisants pour tous·tes, sur le long terme.

Il existe des outils et des méthodes pour améliorer le fonctionnement du collectif, le rendre plus horizontal, travailler les enjeux qui y sont liés et découvrir les différentes dimensions de cette gouvernance partagée. D'autres pratiques peuvent également être inventées au sein du groupe.

(décision par)
Consentement :
 Mode de prise de décision dans lequel on valide la proposition si aucun membre n'oppose d'objection raisonnable.

Certains de ces outils, comme la méthode de la gestion par **consentement***, peuvent de prime abord paraître laborieux, énergivores, et même superflus. Pourtant, ce temps est rarement perdu et, même si cela peut paraître contre-intuitif, ces méthodes font souvent au contraire gagner du temps sur le long terme. Elles permettent que chaque préoccupation soit prise en considération et traitée par le groupe et garantissent ainsi une adhésion collective aux propositions bonifiées et validées ensemble.

La gouvernance partagée amènera en général les habitant·es à remettre en question leurs manières de fonctionner et de vivre ensemble en bousculant certaines habitudes et croyances. Dans l'exercice de cette gouvernance, ils et elles seront amené·es à exercer différentes méthodes de prise de décision, de partage des rôles et du pouvoir, de gestion des tensions... Ces méthodes requerront des changements de posture individuelle et de culture collective et auront potentiellement des répercussions au-delà de leur implication dans le projet d'habitat collectif.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Qu'avons-nous mis en place pour inclure les habitant-es et leur expertise dans la conception et la construction d'habitat collectif ?
2. Quels sont les besoins matériels et immatériels de chacun-es pour participer pleinement à la gouvernance ?
3. Quelles sont les décisions qui doivent être prises collectivement ?
4. Qui participe à quelles décisions ?
5. Que mettons-nous en place pour permettre à tous-tes de s'exprimer, tout en restant efficace ?
6. Quels types de réunions organisons-nous ? avec qui et pourquoi ?
7. Quels fonctionnements mettons-nous en place pour nos réunions ?
8. Comment gérons-nous et résolvons-nous les conflits, désaccords et blocages qui peuvent émerger dans le projet d'habitat ?
9. Concrètement, qui fait quoi ? Est-ce que le partage des rôles et missions est équilibré ?

RECOMMANDATIONS

1. Prendre en compte les besoins de chacun-e pour participer pleinement à la gouvernance partagée et prendre en charge collectivement la réponse à ces besoins.
2. Lutter collectivement contre les préjugés et les stéréotypes qui peuvent exister au sein du groupe, par la discussion et le débat.
3. Se former et utiliser les outils de facilitation et les techniques d'intelligence collective : communication non-violente, utilisation du langage non verbal, tours de parole,...
4. Laisser de la place aux ressentis, à l'émotionnel. Cela semble important dans un projet à la fois collectif et intime comme le logement.
5. Définir des rôles et des mandats clairs et bien délimités.
6. Définir des règles coécrites, peu nombreuses et rendues explicites.
7. Faire confiance à la force du collectif et lâcher prise.
8. Transformer les conflits en vecteurs de transformation.
9. Prévoir des moments de fête et de convivialité pour consolider les relations interpersonnelles, ce qui profitera à la cohésion du groupe et à la coopération entre ses membres.

ET À CALICO ?

À CALICO les habitant·es sont amené·es à participer à de nombreuses réunions et s'investissent dans différents groupes de travail (GT enfants, GT espaces communs, GT communication, GT nettoyage, etc.).

Par ailleurs, au sein du cluster Angela.D, les habitantes sélectionnent les futures habitantes, choisissent les projets collectifs qu'elles veulent mener au sein de leur habitat collectif et se répartissent les tâches liées à la gestion de celui-ci.

Enfin, l'assemblée générale des habitant·es de CALICO se réunit tous les mois pour y prendre des décisions préparées par les différents groupes de travail. Les décisions y sont prises par **consentement***.

POUR ALLER PLUS LOIN

Hopkins Rob, *Manuel de transition*, Editions Ecosociété Silence, 2010.

Servigne Pablo, *Outils de facilitation et techniques d'intelligence collective*, asbl Barricade, décembre 2011.

De nombreuses références sur le site Internet de l'*Université du Nous*.

FICHE PRATIQUE

TEMPS

À NOTER

Lorsque nous avons construit les fiches, la notion du « temps » est revenue régulièrement dans de nombreux échanges que nous avons eus avec les membres du projet Angela.D dans CALICO. « Tenir les échéances », « S'adapter aux calendriers de chacun-es », « Prendre le temps », « Besoin de plus de temps », « Temps de travail rémunéré », « Temps libre », « Vieillesse », etc. Ces formulations touchent à des phénomènes différents, elles ont pourtant toutes un lien avec la question des divers rôles sociaux* que nous avons à tenir dans notre société. Nous avons décidé de regrouper l'ensemble de ces considérations dans une seule fiche thématique autour du « Temps ».



IDÉES REÇUES

1. Le temps est une ressource dont tout le monde dispose de manière équitable, on peut choisir librement ce dans quoi on l'investit.
2. Le temps, c'est de l'argent. Il faut être économe avec le temps, les choses doivent aller vite.
3. Dans les différentes étapes d'un projet collectif, il est attendu de tous-tes un même niveau d'implication.
4. Un habitat collectif nous fait nécessairement gagner du temps grâce à l'entraide mutuelle.
5. Dans un projet d'habitat collectif les personnes vont naturellement s'organiser de manière à partager certaines tâches et ainsi soulager les emplois du temps de chacun-e.
6. Pour avoir du temps libre, il faut apprendre à s'organiser. C'est une question d'organisation individuelle.

PRÉSENTATION DU THÈME

Nous n'avons pas le même statut social et économique, nous ne tenons pas les mêmes rôles dans la société, ce qui fait que nous ne disposons pas tous-tes de la même quantité de temps pour mener à bien nos activités. Un projet d'habitat collectif requiert pourtant un très grand investissement en termes de disponibilité de temps et de **charge mentale***.

Nous avons décidé de présenter l'ensemble de ces réflexions liées au *Temps*, à travers trois perspectives :

Le temps des participant-es, qui explique la charge qui peut peser sur les futur-es habitant-es à cause des inégalités sociales;

Le temps des partenaires, qui développe les contraintes temporelles qui peuvent peser sur les associations et institutions engagées dans la co-construction du projet;

Le temps dans l'habitat, qui montre de quelles manières les inégalités d'accès au temps peuvent se transformer ou se renforcer une fois que le projet est créé et que les habitant-es vivent ensemble.

Le temps des participant-es

Nous n'avons pas tous-tes les moyens de nous investir dans un projet d'habitat collectif. Et cela est, notamment, une question de temps disponible. Un projet d'habitat demande beaucoup d'investissement. Et nous ne sommes pas tous-tes égaux-ales face à la question du temps.

Les inégalités sociales face au temps

Les études relatives à l'emploi du temps des femmes et des hommes montrent par exemple le déséquilibre qui se maintient en Belgique comme ailleurs : les femmes consacrent davantage de temps au **travail reproductif*** qui comprend le soin aux enfants, le ménage, les repas, les mobilités, etc. La répartition du **travail gratuit** du soin au sein des foyers se fait toujours à l'avantage des hommes⁹. Le temps est donc un marqueur d'inégalité entre hommes et femmes au sein d'un couple.

⁹ Glorieux Ignace, Vantienoven Theun-Pieter, *Genre et emploi du temps. (Non-)Évolution des stéréotypes de genre 1999, 2005 et 2013*, ed. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016.

Charge mentale : Définie par la sociologue Monique Haicault, dans les années 1980, la charge mentale concerne l'organisation et la gestion de l'ensemble des activités quotidiennes essentielles à la vie domestique d'une famille. C'est un travail mental, invisible de management qui repose de manière structurelle sur les femmes au sein des foyers.

La « charge mentale » exige une pluralité des compétences cognitives : gestion, organisation, prévision, mémorisation, coordination, réponse aux imprévus.

Travail reproductif : Désigne un travail quotidien, répétitif, pénible, gratuit et souvent invisibilisé qui permet la reproduction de la force de travail : éducation des enfants, travail domestique (nettoyage, cuisine,...), soin aux proches,...

Tout est lié aux différents rôles sociaux et aux tâches du care qui reposent sur les femmes dans notre société.

Les cheffes de famille monoparentale doivent assurer seules la gestion d'un foyer. Elles n'ont donc pas le même rapport au temps, ce qui génère de fortes inégalités.

Les inégalités apparaissent aussi entre les ménages* qui appartiennent à différentes catégories socio-économiques : certains ménages peuvent « acheter du temps » en externalisant certaines tâches. Les classes sociales les moins précaires peuvent, par exemple, faire appel à une travailleuse extérieure à la sphère familiale et la rémunérer pour effectuer certaines tâches : garde d'enfants, heures de ménage, auxiliaire de vie pour le proche parent malade, etc. quand d'autres chefs ou cheffes de famille travaillent à horaires décalés ou coupés, travaillent loin de leur lieu d'habitat, du lieu d'école des enfants, de services de proximité etc. et n'ont pas les moyens financiers pour externaliser ces tâches.

Ces inégalités d'accès au temps ne sont pas sans impact sur un projet d'habitat collectif, d'autant plus quand le projet vise l'accès au logement d'un public précaire, qui dispose d'un temps limité : femmes, mères de familles monoparentales, ménages* pauvres, etc.

Travailler avec un public plus précarisé comme les mères de familles monoparentales et les personnes vieillissantes, c'est aussi accepter de prendre en compte les besoins spécifiques de ces publics en termes d'agenda, et de participation. Elles sont souvent investies dans le projet, mais peu disponibles en termes de temps ou même « d'espace mental », c'est-à-dire de temps à consacrer pour penser au projet. Certaines activités peuvent prendre plus de temps à cause de la charge mentale* dont elles doivent se défaire avant de pouvoir participer pleinement. Il ne faut pas non plus sous-estimer le temps qu'il faut prendre pour expliquer les enjeux d'un projet, spécialement si certain-es sont moins à l'aise avec la langue française, ou à prendre la parole en public ou à l'écrit (cf. fiche Accompagnement pédagogique, p. 38).

Rôles sociaux : Ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut et position sociale.

Le poids de la participation

De nombreux projets d'habitat collectif reposent sur la participation des futur-es habitant-es au processus. Cette démarche permet aux futur-es habitant-es de prendre part au projet, d'influencer les prises de décisions, les orientations à prendre, les objectifs à atteindre. Cette participation directe du public concerné est perçue comme un gage qui assure le caractère égalitaire du projet : ne plus « faire pour » un public précaire, mais « **faire avec** » lui.

La participation est sans aucun doute une démarche à valoriser dans ce type de projet collectif, mais cela exige des ressources. Or nous n'avons pas toutes ni tous accès aux ressources nécessaires pour prendre part au projet. Quelle charge la participation peut-elle peser dans le quotidien de personnes en situation de précarité sociale/économique, qui disposent déjà de peu de temps, qui travaillent à horaire coupé, qui ont plusieurs **rôles sociaux*** à mener, des doubles journées de travail ou une **charge mentale*** conséquente à assumer ? Dans quelle mesure l'accès à un logement, qui est un droit fondamental, peut-il dépendre de l'engagement ou de l'investissement d'une participant-e ? Et est-ce qu'on en demande autant aux personnes plus aisées, qui ne dépendent de rien ni personne pour accéder au logement ? Il y a donc un équilibre subtil à trouver entre la démarche participative et la prise en compte des contraintes qui pèsent sur les participant-es.

Le temps d'attente

Participer à un projet d'habitat, c'est aussi consacrer beaucoup de temps à attendre la fin du montage du projet, qui est en fait le début d'une nouvelle aventure : l'emménagement dans le nouveau logement. Le projet CALICO, par exemple a requis 4 ans pour voir le jour et pouvoir enfin accueillir les locataires et les propriétaires. Pendant ces 4 ans, le groupe de candidates a beaucoup évolué, s'est transformé, certaines ne voulant plus ou ne pouvant plus y prendre part. Quatre ans pour monter un projet de cette envergure, c'est court pour les porteurs de projets, mais c'est long, du point de vue des futur-es habitant-es : c'est quatre ans d'attente, sans pouvoir se projeter tout à fait dans son futur logement, c'est aussi une **charge mentale*** qui pèse au quotidien sur les esprits. Le temps ne se compte donc pas uniquement en termes d'argent dépensé, mais également en termes **d'investissement émotionnel** et de charge mentale !

Le temps des partenaires

Les futur-es habitant-es ne sont pas les seuls acteurs engagés dans la construction du projet. Les partenaires associatifs ou institutionnels doivent eux aussi faire face à une série de contraintes liées au temps.

Une ligne du temps pas tout à fait linéaire

On peut distinguer trois grandes étapes dans la constitution d'un projet : la conception, la mise en œuvre et l'opérationnalisation. Cette temporalité par « étape » n'est d'ailleurs pas propre au projet de logement mais se retrouve dans la plupart des projets.

Chacune de ces étapes poursuit des objectifs particuliers, peut faire intervenir différents partenaires, et implique divers types d'activités. Mais imaginer que le projet se déroule selon une ligne du temps continue et suivie – comme on a pu le représenter dans notre ligne du temps (p. 34), ne correspond pas souvent, dans les faits, à la réalité. Plusieurs étapes et plusieurs objectifs peuvent se chevaucher. Notamment parce que les acteurs engagés dans le projet ne sont pas tenus aux mêmes échéances, parce que certaines activités prennent plus de temps que prévu ou parce que certaines coûtent plus cher que d'autres et doivent être limitées dans le temps. Par exemple, le maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux n'est pas tenu aux mêmes impératifs que les futur-es habitant-es, qui elles et eux doivent construire ensemble une manière de vivre en commun. Si elles et eux participent toutes et tous à la création de l'habitat, le maître d'œuvre pour ce qui est de l'espace physique, les second-es pour ce qui est du mode de vie en collectivité, un retard dans les travaux n'a pas les mêmes conséquences qu'une réunion entre futur-es habitant-es qui serait reportée. Certains objectifs peuvent donc être retardés et cela peut être bénéfique pour le projet (par exemple, quand les habitant-es décident de prendre plus de temps pour apprendre à se connaître). Alors que d'autres devront être atteints selon des échéances précises (la fin du chantier).

Faire tenir ensemble plusieurs calendriers

La difficulté, dans les projets d'habitats, c'est notamment qu'ils réunissent de nombreux partenaires avec des missions, des objectifs, et des calendriers différents. Et il faut arriver à faire tenir tout cela ensemble. En règle générale, plus le nombre de partenaires est élevé, plus les temps de rencontre devront être fréquents. Ces rencontres permettent aux partenaires de s'entendre sur leurs intérêts communs mais également, que

chacun-e puisse communiquer sur les contraintes et impératifs qui se posent à elles et eux. Par exemple, le travail des institutions publiques est rythmé par leurs objectifs annuels, les calendriers des asbls dépendent des demandes de subsides et des dates de rendu des justificatifs, tandis que le quotidien des habitant-es dépend de leurs horaires de travail, de leurs rôles familiaux et de leur implication dans le projet d'habitat. Voilà donc une série de calendriers à faire converger, ce qui n'est pas une mince affaire !

Tenir compte du bénévolat

Et si les acteurs du projet sont tous tenus par des échéances particulières, ils n'ont de plus pas accès aux mêmes ressources pour y répondre. D'un partenaire à l'autre, d'une institution à l'autre, le nombre d'employé-es, le budget, ou le nombre de bénévoles disponibles peuvent varier. Et cela a un impact sur la participation au projet et donc, sur le temps nécessaire pour avancer dans les missions fixées. Par exemple, si le travail d'une asbl repose principalement sur des heures de bénévolat, il sera plus difficile pour cette asbl de tenir des échéances trop rapprochées. Cela sera à prendre en compte.

Le temps dans l'habitat

Enfin, au-delà des inégalités de temps qui pèsent sur les futur-es habitant-es, la manière d'organiser l'habitat peut avoir une influence sur les personnes qui y vivent.

Apprendre à prendre le temps pour le collectif

Vivre dans un habitat collectif n'est pas un choix anodin. Beaucoup de décisions habituellement d'ordre individuel se retrouvent à être sujets de discussion voire de désaccord au sein du groupe. Tels l'organisation du nettoyage des espaces communs, la fréquence des réunions et des rencontres, les événements à organiser par et pour la communauté,... Ici, il faut apprendre à **habiter autrement**, à codécider, à cogérer, à agir avec les disponibilités et le temps de chacun et de chacune. Or cette manière d'habiter prend du temps, plus de temps que dans les logements traditionnels. Dans les projets de gouvernance horizontale, il ne s'agit plus de décider seul-e, ou de voter à la majorité, mais de décider ensemble, et de construire ensemble une décision commune. Cela demande d'y consacrer du temps, de se former aux méthodes de gouvernance partagée, de laisser la place aux interventions de chacun-e, de construire une décision commune, etc. Le temps et la patience sont des ressources fondamentales au sein des projets d'**habitats collectifs***.

Mutualiser les ressources et partager des tâches pour gagner du temps

Si la co-construction et la gouvernance au sein d'un habitat collectif prend du temps, la manière dont on organise le logement peut aussi permettre d'en gagner : la mutualisation des tâches, **l'entraide** entre habitant·es, la participation à la vie commune, peuvent favoriser une meilleure répartition des tâches domestiques et permettre aux habitant·es d'alléger leur emploi du temps. Habiter au sein d'un même immeuble permet par exemple de s'organiser pour faire garder les enfants par les voisin·es plus âgé·es qui ont du temps à donner ou par d'autres mamans de l'immeuble, en échange de services. La vie en communauté, les liens de solidarité construits entre habitant·es auront donc tendance à favoriser l'échange de services, et pourront libérer du temps pour les habitant·es qui ont différentes tâches à assumer.

Au-delà de l'entraide organisée entre habitant·es, l'architecture peut aussi favoriser une meilleure répartition des tâches domestiques au sein d'un habitat collectif. Un des habitats fondés par le Collectif Punt 6 à Barcelone, collectif de militantes féministes qui réfléchissent aux questions de genre dans l'espace urbain et au cœur de l'habitat, a choisi de mettre au centre du bâtiment la buanderie : l'aménagement de cet espace, bien éclairé et suffisamment vaste pour accueillir un groupe de personnes, permet de se réunir autour d'un café en attendant la lessive. Voilà un exemple d'aménagement qui fait gagner du temps via un meilleur partage du travail mais qui donne aussi du temps pour prendre soin de soi et des autres.

Et puis le temps « perdu » ou « gagné » dépend aussi du quartier dans lequel est implanté l'habitat, des services de proximité disponibles, des réseaux de mobilité accessibles et des liens de proximité qu'on aura lié – ou non – avec son voisinage. Le quartier, en effet, peut offrir une série de ressources (services, commerces, espaces de loisirs, liens de voisinages, etc.) qui peuvent soulager les habitant·es dans leur quotidien et dans les multiples tâches et rôles qu'ils et elles ont à mener.

Les cycles de vie

Enfin la question du temps dans l'habitat, c'est aussi ce qui touche au temps long, à l'évolution et aux transformations des personnes et des familles : des enfants qui grandissent, des adultes qui vieillissent, des couples qui divorcent ou des familles qui se recomposent. Dans notre modèle de société, un logement doit être adapté au **ménage*** qui y habite. Mais que se passe-t-il lorsque le profil de ce ménage se transforme ? À l'arrivée d'un nouvel enfant, par exemple, ou lorsqu'un-e habitant-e vieillit ou tombe malade ?

Au sein de l'habitat collectif, on peut décider d'envisager les choses différemment puisque toutes ces transformations touchant les individus sont en partie liées au logement et à la vie en communauté au sein d'un habitat. Il s'agira donc de réfléchir à la manière dont la collectivité d'habitant-es choisit de tenir compte de l'évolution des ménages au sein du logement.

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Quels sont les charges et les rôles qui pèsent sur les habitant-es ? Quelles disponibilités ont-elles pour prendre part au projet ?
2. Que mettre en place de manière collective pour permettre aux habitant-es de dégager du temps et des dispositions mentales pour participer au projet ?
3. Quelles sont les ressources accessibles aux partenaires pour tenir leurs échéances ? Quelles sont les contraintes qui pèsent sur eux ? Doivent-ils s'appuyer principalement sur un réseau bénévole pour assurer leurs missions ?
4. Avons-nous pris suffisamment de temps pour nous former ? Accordons-nous suffisamment de temps au processus de gouvernance partagée ?
5. Quels sont les liens de proximité et de solidarité développés entre habitant-es, avec le quartier ? Comment organiser les espaces de manière à mutualiser les tâches du care ?
6. Comment souhaitons-nous tenir compte collectivement des transformations des familles et du vieillissement des habitant-es au sein de l'habitat ?

RECOMMANDATIONS

1. Identifier les contraintes spécifiques à chaque groupe du projet (habitant-es, membres bénévoles, partenaires) et les prendre en compte aussi au moment de l'organisation et de la répartition des tâches liées au projet.
2. Prendre le temps pour concevoir le projet d'habitat collectif, le bâtiment et, selon les différents contextes, prendre le temps de se former.
3. Prévoir le temps pour composer le groupe : quand le projet d'habitat collectif est initié avant la composition du groupe de futurs habitant-es, il faut prendre du temps pour composer le groupe, définir les critères d'attribution des logements et bien les communiquer, former le groupe et l'accompagner.
4. Prendre le temps d'imaginer, de rêver avec le groupe. Quand le groupe d'habitant-es précède le projet d'habitat collectif, dédier un temps pour imaginer et pour répondre aux questions telles que « quel est notre projet d'habitat collectif ? » ou bien « que veut dire vivre ensemble ? ». Cette étape peut être longue, mais en tant que partie du processus, elle doit être considérée et budgétisée.
5. Accepter que le projet de logement et le groupe de futur-es habitant-es puissent changer entre le point de départ et l'emménagement dans le projet. Le projet évolue avec le temps, les choses se transforment et rien n'est gravé dans le marbre.
6. Réaliser des activités et rencontres entre habitant-es pour renforcer les liens de proximité entre habitant-es et la mutualisation des tâches liées au travail du care. Par exemple, organiser des repas communs, en grande quantité, dans les espaces collectifs et faire manger les enfants ensemble pour économiser du temps, de l'énergie et de l'argent.
7. Intégrer les logements à proximité des services qu'offre le quartier (crèches, gardes d'enfants, marchés, supermarchés, écoles, etc.). Développer les liens avec le quartier, au voisinage et profiter des services proposés.

ET À CALICO ?

Pour des femmes, s'engager dans un projet collectif, c'est souvent **rajouter des tâches à des journées déjà bien chargées**, entre le travail rémunéré et le travail gratuit du soin aux proches. Cela a donc un impact certain sur notre travail bénévole au sein d'Angela.D. D'autant plus pour celles, parmi nous, bénévoles et/ou habitantes, qui sont cheffes de familles monoparentales, en situation de précarité économique, qui doivent assumer des boulots précaires, à des horaires décalés, ou celles qui sont plus âgées, ont une moins bonne santé ou sont plus fatiguées.

Dans le cadre du projet de logement Angela.D dans CALICO, il fallait donc être attentives à respecter les contraintes et les agendas de chacune, tout en s'assurant que le projet avance. Car il fallait aussi respecter le calendrier de nos partenaires et des pouvoirs subsidiaires ! Pour ce faire, nous avons mis en place une série d'outils, qui permettent la participation des membres et des bénévoles au projet.

Bénévolat

Angela.D est activement gérée par des bénévoles : pour le projet CALICO, près de **3600 heures par an de travail bénévole** ont été comptabilisées, soit 10.300 en 3 ans. Pour donner un exemple, en 2021, avec le groupe d'habitant·es, nous avons organisé plus de 70 heures de formation et de rencontres lors des weekends et en soirée. Des baby sittings ont été proposés à chaque fois, ce qui a permis une participation plus élevée des femmes.

Pédagogie féministe et formation

Dans le projet CALICO, il ne nous a pas été possible d'avoir une influence sur l'architecture du lieu. Nous nous sommes donc concentrées sur l'accompagnement des futur·es habitant·es et sur la coordination avec les partenaires. En période de covid, il a été très difficile de passer du présentiel au distanciel étant donné que nos méthodologies se basent sur celles de **l'éducation populaire** et sont fondées sur une dynamique participative. Il nous a donc fallu du temps pour adapter nos méthodes à ce nouveau format et travailler ensemble de manière à se construire un langage et des outils communs pour pouvoir pleinement participer.

POUR ALLER PLUS LOIN

Institut Pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Genre et emploi du temps*, 2016.

Bonfiglioli Sandra, « Les politiques des temps urbains en Italie », *Revue Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1997.

FICHE PRATIQUE

VIOLENCES



IDÉES REÇUES

1. Ce qui se passe dans le logement est privé, cela ne regarde personne d'autre que celles et ceux qui y vivent.
2. Chez moi, c'est un endroit où je me sens en sécurité et où je peux me reposer.
3. Les personnes victimes de violences décident de rester dans des situations de violence : c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a peu de plaintes déposées et/ou qu'elles finissent toujours par revenir vers l'agresseur.
4. La violence a toujours fait partie des rapports humains, c'est simplement un problème entre deux individus.
5. Il y a des profils type d'agresseurs et de victimes, d'ailleurs les agresseurs sont des gens malades.
6. Les violences domestiques touchent principalement des personnes vulnérables, pauvres, qui n'ont pas ou peu suivi de formation, et/ou qui font partie d'une minorité religieuse et ethnique.
7. Les femmes et les hommes sont également victimes de violence, la violence n'a pas de genre.
8. Les femmes sont davantage victimes de violence dans l'espace public, que dans la sphère privée.
9. Les violences domestiques ne concerne personne d'autre que les femmes victimes de violence. C'est un combat à mener par les femmes dans la société et les hommes ne peuvent rien y faire.
10. Dans une relation homosexuelle, il y a moins de violences parce que les rapports de pouvoir s'équilibrent.
11. Les enfants qui grandissent en assistant à des scènes de violence domestique ne se rendent pas compte de ce qui se passe et ne s'en souviennent plus une fois adulte.
12. Quand on parle de violence au sein du logement, on vise uniquement les violences dans le couple.

PRÉSENTATION DU THÈME

L'espace public est souvent considéré comme l'espace où les femmes sont plus en danger et donc où elles se sentent moins en sécurité : 91% des jeunes femmes de 15 à 24 ans ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans des lieux publics, contre 28% des garçons^h.

En dehors du harcèlement, la violence dans l'espace public prend aussi la forme d'un sentiment d'insécurité partagé qui accompagne les femmes dans leur quotidien de telle manière qu'il en devient un **élément essentiel de leur expérience urbaine**ⁱ.

Nombre d'enquêtes ont été menées sur cette question du sentiment d'insécurité chez les femmes en l'associant à l'espace public, pourtant les féministes ont aussi pointé une question centrale, longtemps laissée de côté, celle des violences physiques, sexuelles ou psychologiques que subissent les femmes chez elles. Et cette question est directement liée à celle du logement :

Fuir son logement alors qu'on est victime de violences domestiques peut souvent s'avérer encore plus difficile quand on a enfants et/ou d'autres personnes à charge,

À cela s'ajoute le problème de l'**autonomie financière des femmes**. Gagnant moins d'argent, elles ont accès à des logements de moins bonne qualité, voire n'ont pas les moyens de se loger ailleurs. De plus, un départ précipité est toujours plus compliqué quand on est sans argent..

Les logements sont souvent surpeuplés, facteur aggravant les violences.

Le manque de logements abordables pour le budget des femmes et le manque de place dans les centres d'accueil d'urgence empêchent les femmes de fuir les violences : comment faire quand on n'a nulle part où aller ?

h Plan International Belgique, *Safer Cities: pour des villes plus sûres et inclusives à Bruxelles, Charleroi et Anvers*, 2021.

i Gilow Marie, « Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies », *Brussels Studies*, General collection, no. 87, 20

En Belgique, selon une enquête de 2010, **les violences subies par les femmes se situent majoritairement dans l'espace domestique, sont perpétrées par une personne proche (souvent partenaire ou ex-partenaire) et ont un caractère répétitif**. Le logement est un espace où les femmes peuvent potentiellement subir des violences, être blessées ou tuées. Et la pandémie de covid-19, avec la période de confinement, n'a fait qu'exacerber ces situations.

Les violences au sein d'un logement : le privé est politique

Les violences domestiques ou intrafamiliales sont longtemps restées invisibilisées et tues, sous prétexte que cela relevait de l'intimité des familles ou du couple. La démarche féministe qui consiste à refuser la différenciation entre le privé et le public, à travers la fameuse phrase **« le privé est politique »**, nous oblige à porter notre regard sur les violences perpétrées dans l'espace domestique et à les considérer comme une affaire politique, publique, sociale, et collective.

Dire que les violences domestiques que subissent les femmes sont politiques, affirmer qu'elles ne peuvent pas être traitées comme une question individuelle, c'est reconnaître que le contexte général et l'organisation de la société favorisent explicitement, ou tacitement, ces violences. C'est dans ce sens que l'on dit qu'elles sont **systemiques***.

Considérer ces violences comme systemiques, c'est aussi reconnaître qu'elles s'expriment bien avant et autrement que par les coups physiques: les préjugés et les stéréotypes sur les femmes mais aussi sur les hommes, la virilité, l'organisation d'une dépendance financière des femmes, le manque d'accès au logement d'urgence, le manque d'accompagnement pour porter plainte ou le manque de services de soutien aux victimes, tout cela participe à soutenir et à renforcer ces violences. Celles-ci sont donc tolérées voire légitimées par différentes institutions ou disciplines comme l'école, les sciences humaines, l'art, la police, l'organisation du marché du logement, etc.

La fameuse phrase « le privé est politique », nous oblige à porter notre regard sur les violences perpétrées dans l'espace domestique et à les considérer comme une affaire politique, publique, sociale, et collective.

Systemique : Qui est profondément ancré dans un système économique, politique, social, dans une société. Qui fait pleinement partie du mode de fonctionnement de ce système. Il s'agit de considérer et d'appréhender le problème dans son ensemble.

j Pieters Jérôme, Italiano Patrick, Offermans Anne-Marie, Hellemans Sabine, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, éd. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010

C'est aussi ce manque de prise en charge de la part de la société qui empêche les femmes d'échapper à un conjoint violent, de porter plainte, de fuir. Si nous voulons venir à bout de ces violences, il faut tout à la fois **parvenir à tenir compte des situations individuelles et proposer des réponses collectives.**

D'autres victimes de violences au sein du logement

Aborder la question des violences au sein du logement, c'est donc parler des violences que les femmes peuvent subir au sein de leur couple. Il faut préciser que ces violences ne concernent pas uniquement les couples hétérosexuels. Les rapports de pouvoir, de domination et de violence peuvent aussi être présents au sein des couples homosexuels. D'ailleurs, au-delà du couple, la violence au sein du logement peut souvent viser d'autres membres de la famille comme les enfants, qui sont les premières victimes collatérales des violences conjugales. Un enfant, témoin direct ou indirect de la violence au sein du couple, en gardera différentes séquelles (stress post-traumatique, troubles du sommeil, de l'attention, troubles alimentaires, etc)^k.

Par ailleurs, les enfants peuvent être les victimes directes de la violence de leurs parents : violences physiques, psychologiques, inceste, violence homophobe ou transphobe. Le logement est aussi le théâtre de ce rapport de pouvoir qui existe entre adultes et enfants.

Une approche féministe du logement qui vise à lutter contre toutes les formes de domination, s'engage à lutter contre ces violences faites aux enfants, mais aussi contre les violences faites aux personnes âgées ou aux travailleur·ses domestiques exploité·es au sein des logements. Elles aussi subissent de la violence dans les maisons.

Quels leviers pour parler de violence dans un habitat collectif ?

Au sein d'un immeuble, l'anonymat est souvent la norme, ce qui n'est pas sans effet sur les violences ou sur le sentiment d'insécurité que subissent les femmes (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48). Un projet d'**habitat groupé*** attentif à la sécurité et au bien-être des femmes s'engage à agir pour répondre de manière collective à la question de la violence faite aux femmes.

Habitat groupé : Forme de logement collectif où différents ménages décident de vivre ensemble, entre espaces privés et espaces communs, partageant généralement des valeurs communes et/ou un projet commun.

^k Anne-Marie Offermans, *Référentiel Violences au sein du couple* (ONE), 2017

En prenant en compte les points suivants :

▮ Voir et être vues contribue au sentiment de sécurité.

▮ Connaitre son voisinage et entretenir des relations de confiance avec ses voisin-es peut soutenir les femmes victimes de violences.

▮ Savoir que le voisinage est sensibilisé et peut intervenir contribue à un possible changement d'attitude.

▮ Proposer des séances d'échange, des discussions, des ateliers, sur la thématique, entre femmes, pour que les personnes concernées par les violences puissent se livrer, témoigner, dans **un espace sécurisé**, et construire des liens, de la complicité, de la confiance et de la solidarité avec ses voisines. Ces espaces en **non-mixité*** peuvent aussi être un outil pour travailler sur ces questions. Ce qui n'empêche en aucun cas de proposer d'autres espaces, où hommes et femmes se retrouvent pour parler des violences, en collectif, puisque tout le monde a un rôle à jouer pour lutter contre les violences. Dans l'habitat collectif, il est important de faire des violences un sujet qui concerne tout le monde.

▮ Une architecture pensée de manière à prévenir la violence peut également **soutenir le combat contre les violences faites aux femmes** (cf. fiche Architecture & espaces communs, p. 48). En effet, il existe toute une série de leviers que l'on peut mettre en place avant la construction du bâtiment. L'architecture peut contribuer à la diminution des violences domestiques notamment **en visiblement les espaces qui sont normalement inaccessibles depuis l'extérieur**.

Agir contre les violences au sein du logement est donc un chantier d'envergure qui touche différents domaines de l'habitat : architecture, pédagogie, gouvernance, etc. Il s'agit de mener une réelle réflexion tant sur les circulations au sein du bâtiment que sur les stéréotypes liés à la honte éprouvée par les victimes, les réactions face aux agresseurs, ou encore les droits de chacun-e, y compris celui d'ingérence (ou d'intervention) en cas de violence conjugale.

Non-mixité et mixité choisie : Outil militant consistant à organiser des rassemblements réservés aux personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme opprimés ou discriminés. Les personnes considérées appartenir à un groupe social dominant ne sont pas conviées, afin de ne pas reproduire des schémas de domination sociale.

Sortir des idées reçues

Il est primordial de visibiliser cette thématique dans l'habitat collectif et de la sortir de ces 3 dimensions dans lesquelles, souvent, on la cantonne :

1. **Privée**, car les violences domestiques se passent souvent « entre quatre murs », dans un espace privé, et on doit être en mesure de prendre cela en compte de manière collective ;
2. **Individuelle**, car la violence n'est pas neutre et aveugle aux rapports de pouvoir systémiques entre les hommes et les femmes, **il s'agit d'un problème de société** ;
3. **Stéréotypée**, car une analyse juste des violences domestiques porte **un regard critique** sur les raccourcis et les stéréotypes véhiculés dans la société. Ces stéréotypes touchent autant l'image de *la victime* que celle de *l'agresseur*. Pourtant, il n'existe pas de profil type de victime comme il n'existe pas de profil type d'agresseur : toutes les femmes, quel que soit leur classe sociale, leur âge ou leur origine ethnique peuvent potentiellement subir ou avoir subi des violences de genre. Il en va de même pour les agresseurs. On en retrouve à tous les échelons de la société, quels que soient leurs revenus, leur niveau de formation ou leur origine. Il existe en outre aussi **de nombreux stéréotypes sur la violence** dont il faut se départir, car la violence, ce ne sont pas que les coups. Elle peut déjà être présente dans des mots ou des attitudes (violence affective, psychologique, économique, etc.).

Un travail pédagogique et collectif

Tenant compte de cela, vivre ensemble dans le cadre d'un habitat collectif féministe n'est pas un projet neutre, c'est **s'engager dans une démarche collective de soin aux autres et à soi-même** avec une volonté de partage, d'attention, voire de soutien. C'est un engagement collectif : les problèmes qui touchent les un·es, touchent aussi, par extension, les autres. C'est également un travail qui s'inscrit dans le temps : il paraît complexe de savoir comment agir et réagir au milieu d'une dispute violente d'un couple, en tant que voisin·es, en tant qu'externe... S'engager, tout au long du projet d'habitat, dans la construction de liens de solidarité entre femmes est un pas essentiel pour lutter contre les violences.

Apprendre à connaître les mécanismes de la violence domestique et les moyens de s'organiser pour la contraindre ne s'improvise pas. De nombreuses formations sont organisées par des collectifs et associations féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes. Il existe un véritable savoir avec des outils, des méthodes d'animation, des grilles d'analyse qui ont été construites au fil des années par les féministes et qui peuvent venir soutenir les collectifs dans leur démarche.

S'informer et se former auprès de spécialistes qui travaillent sur ces questions est particulièrement utile dans un projet d'habitat collectif car la communauté aura besoin de personnes sensibilisées et formées pour aider à déconstruire les mécanismes qui mènent à la violence de genre (qu'elle soit physique, économique, psychique et affective,...).

Cela implique aussi que la communauté d'habitant-es reconnaisse son rôle et sa légitimité à intervenir. La communauté peut décider d'établir des règles permettant son intervention (ex. un habitat collectif peut déclarer être *une zone sans violence* et la communauté peut mettre en place des dispositifs pour prévenir et réagir à la violence tant issue des résident-es que des visteur-ses).

LES QUESTIONS À SE POSER

1. Comment la question des violences faites aux femmes est-elle traitée dans mon projet ? Est-elle abordée de manière collective, en groupe ?
2. Comment prend-on en compte d'autres formes de violence associées à celle du genre, telles que le racisme, l'homophobie, le validisme*, les violences faites aux enfants, etc. ?
3. Comment a-t-on visibilisé cette thématique au sein du collectif ? Ou comment comptons-nous le faire ?
4. Dans quelle mesure a-t-on/va-t-on mettre en place un réseau de soutien mutuel, en particulier pour les femmes, dans le projet ?
5. Quel espace est donné aux femmes pour qu'elles puissent exprimer leur sentiment d'insécurité dans leur logement, leur quartier ?
6. Dans quelle mesure l'architecture de mon projet est-elle conçue de manière à contribuer à la prévention des violences faites aux femmes susceptibles de se produire dans l'habitat et ses abords ?
7. Comment et qui a été formé-e pour s'assurer que les violences de genre seront visibilisées et prises en compte ?
8. Quels sont les partenaires avec lesquels nous pouvons nous associer pour travailler sur ces questions ? Quels moyens sont accessibles pour se former à ces enjeux dans mon projet d'habitat ?

RECOMMANDATIONS

L'habitat, l'architecture et les espaces communs :

1. Construire des espaces de vie suffisamment grands pour éviter le surpeuplement (facteur aggravant du déclenchement des violences) et l'isolement des femmes.
2. Prévoir des espaces en plus (salle commune, chambre, etc.) pour pouvoir sortir de chez soi, et se retrouver dans des espaces collectifs.
3. S'assurer que les espaces communs facilitent la co-veillance entre habitant-es lors de l'aménagement et de la construction du bâtiment.
4. Laisser une boîte où des commentaires anonymes peuvent être déposés dans les espaces communs afin d'évaluer le sentiment de sécurité des femmes dans leur habitat et dans leur quartier.

Visibiliser :

1. Réaliser un diagnostic des besoins des futurs habitants et habitantes autour des questions de genre et des violences.
2. Coller des affiches dans l'habitat avec un message contre la violence de genre, rassurant les femmes sur la possibilité d'être entendue et renforçant la capacité du collectif à agir.
3. En parler autour de soi pour sensibiliser les autres femmes et hommes à cette thématique.

Se former / s'informer / former et informer les autres :

1. Établir les besoins en formation et le programme y afférent en rapport avec la prévention des violences.
2. Faire la cartographie des contacts avec les associations du quartier travaillant les questions de violence et prendre contact avec elles.
3. Organiser, dans l'habitat et/ou avec le voisinage, des rencontres et formations sur la prévention des violences faites aux femmes afin de soutenir les participant-es qui en seraient victimes. Les répéter autant de fois que nécessaire pour atteindre toute la communauté d'habitant-es.

Soutien et solidarité :

1. Organiser des rencontres entre femmes pour faciliter les échanges sur cette thématique et travailler ensemble au développement de pistes d'actions à mettre en place. La formation donnera des clés de compréhension et des idées de pistes d'actions aux habitant-es.
2. Inclure les enfants et les personnes à charge dans le réseau.

ET À CALICO ?

Plusieurs formations sur les violences ont été effectuées avec les habitantes Angela.D et des personnes des habitats partenaires. Cette thématique intéressait les habitant-es depuis le début du projet. Elles ont décidé d'orienter leurs actions vers une meilleure sensibilisation des violences auprès de l'habitat et du quartier, ce qui permettra de continuer à travailler sur cette thématique à l'avenir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Delage Pauline, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po, 2017.

Prévenir les violences en temps de crise disponible sur le site de l'asbl Garance.

Offermans Anne-Marie, *Référentiel Violences au sein du couple*, Fonds Houtman (ONE) et Département de médecine générale (ULB), 2017.

ANNEXES

QUE DIT LA LOI ?

Il existe différents outils juridiques (internationaux, fédéraux, régionaux) qui portent sur le droit au logement et la lutte contre les discriminations faites aux femmes. C'est dans ce cadre légal qu'Angela.D travaille ayant pour objectif d'en assurer la mise en œuvre.

Sur le droit au logement :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 25, 1948

« En vue d'assurer l'exercice effectif du droit au logement, les Parties s'engagent à prendre des mesures destinées à favoriser l'accès au logement d'un niveau suffisant; prévenir et à réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive; rendre le coût du logement accessible aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes. »

Charte sociale européenne, Article 31, 1961, révisée en 1996

« Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes. »

Charte européenne des droits fondamentaux, Article 34, 2000

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces droits comprennent notamment le droit à un logement décent et le droit à la protection d'un environnement sain. »

Constitution belge, Article 23, 1831 révisée en 1993

Sur la lutte contre les discriminations et les inégalités qui touchent les femmes :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2, 1948

« Les États parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, et conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes. »

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979

« Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale veille à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures, préparations de budgets ou actions qu'il prend et cela, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes. »

Ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, Art. 2.§ 1er

Sur le droit au logement des femmes :

« Le signataire reconnaît que les femmes et les hommes ont souvent des besoins spécifiques et distincts en matière de logement, qui doivent être pleinement pris en compte, y compris parce que: (a) En moyenne, les femmes disposent de moins de revenus et de ressources financières que les hommes et ont, de ce fait, besoin de logements correspondant à leurs moyens; (b) Les femmes sont à la tête de la plupart des familles monoparentales avec, par conséquent, le besoin d'accéder aux logements sociaux. »

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, Article 19.

Sur les violences faites aux femmes et le logement :

« Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive. »

Convention d'Istanbul, article 23, 2011

GLOSSAIRE

(Architecture) androcentrique/androcentrée : Qui prend l'homme comme standard de référence. L'architecture androcentrique est une architecture conçue à partir du point de vue, des besoins et des usages des hommes.

Agences immobilières sociales (AIS) : Organismes à finalité sociale qui ont pour mission de socialiser une partie du marché locatif bruxellois. Elles gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à faibles revenus.

Besoins pratiques : Liés aux conditions de vie, les besoins pratiques sont les nécessités immédiates que les femmes perçoivent en matière d'accès au logement, aux soins de santé, à l'eau, à la nourriture,... Ils peuvent généralement être satisfaits par des apports matériels sans modifier forcément les situations d'inégalité, contrairement à la satisfaction des intérêts stratégiques.

(Projet) clé sur porte : Consiste à recevoir un bien immobilier « prêt à l'emploi ». L'entièreté du processus de construction est confiée à une entreprise qui fournit un produit fini et s'occupe de la préparation administrative (permis de bâtir,...).

Care : Peut se traduire par « sollicitude » ou « soin » ou encore « s'occuper de », « faire attention », « prendre soin », « se soucier de ». Joan Tronto définit le care comme une « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

Charge mentale : Définie par la sociologue Monique Haicault, dans les années 1980, la charge mentale concerne l'organisation et la gestion de l'ensemble des activités quotidiennes essentielles à la vie domestique d'une famille. C'est un travail mental, invisible de management qui repose de manière structurelle sur les femmes au sein des foyers. La « charge mentale » exige une pluralité des compétences cognitives : gestion, organisation, prévision, mémorisation, coordination, réponse aux imprévus.

Clusters : Unités d'habitations privatives. Le cluster Angela.D est composé de dix appartements locatifs.

(décision par) Consentement : Mode de prise de décision dans lequel on valide la proposition si aucun membre n'oppose d'objection raisonnable.

Éducation populaire féministe : L'objectif de l'éducation populaire est la transformation d'une réalité sociale soumise au système patriarcal, capitaliste et raciste, grâce à l'action éducative, origine et terrain de croissance du pouvoir, afin de transformer la passivité en action et conscience.

Empowerment : Que l'on peut traduire par « autonomisation », ou le renforcement du pouvoir des femmes, est un processus par lequel des personnes prennent le contrôle de leurs vies, définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie.

Épistémologie féministe : Manière de penser la construction d'un savoir sur la société, avec des lunettes qui tiennent compte des rapports de pouvoirs qui pèsent sur les femmes.

Espaces intermédiaires : Zones entre-deux qui donnent sens et qualités à l'espace du logement, espaces « tampon » (entre privé/ public, intérieur/ extérieur, etc.). Il s'agit généralement d'espaces visibles depuis l'espace public (balcon, seuil, sas, hall, etc.).

Habitat groupé : Forme de logement collectif où différents ménages décident de vivre ensemble, entre espaces privés et espaces communs, partageant généralement des valeurs communes et/ou un projet commun.

Indicateurs de genre : Les indicateurs de genre tentent de mesurer les changements en ce qui concerne la situation des rapports femmes-hommes dans un projet (ou une société) et sur une période de temps donnée.

Intérêts stratégiques : Il s'agit de ce dont les femmes ont besoin pour progresser en matière de statut social et d'égalité. La satisfaction des besoins stratégiques tend à réduire les inégalités (contrairement à la satisfaction des besoins « pratiques »), réduction des inégalités salariales, des violences faites aux femmes, de la répression politique,...

Intersectionnalité : Méthodologie sociologique et féministe qui étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans leur imbrication. Il s'agit de tenter de mesurer l'impact de discriminations multiples, notamment de classe, de sexe et de « race », mais aussi de handicap ou d'orientation sexuelle et qui se croisent et parfois se renforcent.

Marches exploratoires : Groupes de femmes qui posent un diagnostic de terrain dans leur quartier d'habitation en identifiant notamment les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité et élaborent des propositions d'amélioration de la situation.

Ménage : Ensemble des occupants d'un même logement ayant ou non un lien de parenté. Il peut être composé d'une seule personne.

Non-mixité et mixité choisie : Outil militant consistant à organiser des rassemblements réservés aux personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme opprimés ou discriminés. Les personnes considérées appartenir à un groupe social dominant ne sont pas conviées, afin de ne pas reproduire des schémas de domination sociale.

Précarité énergétique : Cela vise les factures énergétiques trop élevées par rapport au revenu disponible, la limitation de la consommation énergétique en-deçà des besoins de base, les difficultés à chauffer correctement le logement.

« Race » : Il ne s'agit bien sûr pas de renvoyer à une réalité biologique, mais à une invention sociale, historique, économique et politique. Le terme de « race » est à comprendre comme une production sociale créée par le racisme.

Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont à définir ici en tant que rapports de pouvoir ou comme les définit Danièle Kergoat comme « relations antagoniques entre deux groupes sociaux, établies autour d'un enjeu ».

Reste pour vivre : Ou « reste à vivre » est la somme d'argent mensuelle qu'il nous reste après la déduction de l'ensemble des charges de notre foyer.

Revenu d'intégration sociale, R.I.S. : Revenu minimum accordé par les Centres publics d'action sociale (CPAS), à certaines conditions, aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne peuvent pas se les procurer. Au premier mai 2022, le montant du R.I.S. s'élève à 1.115,67 euros.

Rôles sociaux : Ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut et position sociale.

Soin : cf. care

Spéculation immobilière : Fait d'investir dans des biens immobiliers puis de les revendre ultérieurement en réalisant une forte plus-value.

Systémique : Qui est profondément ancré dans un système économique, politique, social, dans une société. Qui fait pleinement partie du mode de fonctionnement de ce système. Il s'agit de considérer et d'appréhender le problème dans son ensemble.

Taux d'effort : Le taux d'effort représente le rapport entre le montant total du loyer et le montant total des ressources du ou de la locataire et permet de connaître le poids de la dépense en logement sur le budget du ménage.

Théorie du point de vue situé ou *Standpoint theory*: Il s'agit notamment de privilégier le point de vue des personnes qui sont les premières concernées par une situation d'oppression.

Travail productif: Se définit comme le travail salarié qui produit de la plus-value et qui s'échange contre du capital.

Travail reproductif: Désigne un travail quotidien, répétitif, pénible, gratuit et souvent invisibilisé qui permet la reproduction de la force de travail: éducation des enfants, travail domestique (nettoyage, cuisine,...), soin aux proches,...

Validisme: Egalement appelé «capacitisme», le validisme est un système d'oppression qui discrimine et infériorise les personnes porteuses d'un handicap, considérant les personnes valides comme la norme sociale.

NOTES DE FIN

1. Direction Générale Statistique Belgique, *Budget des ménages*, 2021.
2. Dessouroux, Christian et al., *Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux*, Brussels Studies, Notes de synthèse, n° 99, 06 juin 2016.
3. Sur la base des données d'Immoweb. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Baromètre social 2019*. Bruxelles : Commission communautaire commune, p.62.
4. Ce loyer moyen correspond à la moyenne des loyers payés par les locataires bruxellois. Cela ne correspond pas au loyer moyen des logements proposés sur Immoweb qui est beaucoup plus élevé (1059 euros).
5. Le pourcentage belge se situe au-dessus de la moyenne européenne pour les locataires (27,6 %) et en dessous pour les propriétaires (13,7 % pour l'Europe des 28). Cf. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres: logements sociaux*, 2018.
6. Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, *Plan d'urgence Logement 2020-2024*, 2021.
7. Ibidem.
8. Ibidem.
9. Ibidem.
10. Ibidem.
11. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2018). *Baromètre social 2018*. Bruxelles : Commission communautaire commune, p.52.
12. Ibidem, p.63.
13. Vanneste Dominique et al., *Le logement en Belgique*. SPF Economie, 2007, p.82.
14. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, Commission communautaire commune : Bruxelles, p.10.
15. 45 % contre 14 %. Vanneste Dominique et al., *Le logement en Belgique*. SPF Economie, 2007, p.102.
16. Énéo mouvement social des aînés, Pensions et qualité de vie : résultats de l'étude d'Énéo de 2017, *Balises, Journal des cadres d'Énéo, mouvement social des aînés*, numéro 60, 2018.
17. Fédération des CPAS, *Évolution des prix en maison de repos en Wallonie: essai d'analyse 1998-2018, 2018*.
18. En 2021, le seuil de pauvreté est fixé à 1287 euros. cf. Chiffres Statbel, « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ».
19. Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. *Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre*, Deuxième Édition, 2011, tableau 38, p. 86.
20. Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre*, Deuxième Édition, 2011, p. 125.
21. *Ibidem.*, Tableau 39, p.96.
22. Service fédéral des Pensions, *Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations 2019*, 2019.
23. Bernard Nicolas, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1970, no. 25, 2007, pp. 5-36.
24. Verhaghen, Pieter-Paul et al., *Discriminatie - Discriminatie door vastgoedmakelaars op de private huurwoningmarkt van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*. Vakgroep Sociologie, Universiteit Gent, 2017.
25. Pieters, Jérôme et al., *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, IEFH, 2010.
26. Salembier, Chloé, De la petite maison dans la prairie aux marchands de sommeil : 40 récits de femmes pour analyser les ruptures, besoins et modes de débrouille face à l'inégalité de l'accès au logement, *Chroniques féministes*, vol. 1, no.122, p. 5-8, 2018, p.7.
27. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, Commission communautaire commune : Bruxelles, p.22.

Ce guide pratique est issu de l'expérience de Angela.D (Association novatrice pour gérer ensemble le logement et agir durablement) dans le projet d'habitat CALICO (CAre and LIVING in COmmunity) à Bruxelles.

Construit à partir des méthodes d'éducation populaire et permanente féministe, sur base de l'expérience des femmes (habitantes, bénévoles, employées) investies dans le projet, ce guide dresse une série de constats et de recommandations afin d'intégrer la question du genre dans les logements.

Il s'adresse à toute personne concernée par le droit au logement, tout acteur·rice, public·que comme privé·e, engagée dans un projet d'habitat tenant compte des situations de vie des femmes dans une perspective égalitaire et féministe.

COORDINATRICE DE RÉDACTION :

Noémie Emmanuel

RÉDACTION :

Lise Blanmailland, Noémie Emmanuel,
Laura Gimenez, Carolina Marques Verissimo de Farias

AVEC LE SOUTIEN ET L'EXPERTISE DE :

Léa Bachetta,
Marie Caraj, Isabelle Glansdorff, Lorella Pazienza, Veronica Pezzuti,
Chloé Salembier, Christiane Thiry et Magali Verdier.

ILLUSTRATIONS :

Marion Sellenet

GRAPHISME ET MISE EN PAGE :

Klär.graphics

Ce projet est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional au titre des Actions Innovatrices Urbaines.

